

Hugues *Joseph* Eustache O'CONNELL,
administrateur civil,
frère des dirigeants de [Wm G. Hale](#),
se lance dans la plantation d'hévéas en 1904

N° 93. — PROMOTION dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam.
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, février 1889)

Du 15 février 1889.

Sur la proposition du gouverneur général de l'Indo-Chine,
Sa Majesté Than-Thai a nommé dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam :

CROIX CIVILES
Chevalier

.....
O'CONNELL (Hugues), commis rédacteur de 1^{re} classe.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, juillet 1889)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 18 juillet 1889, rendu sur la proposition du lieutenant-gouverneur p. i. :

M. O'Connell, commis principal de 2^e classe au secrétariat général, qui a obtenu un congé administratif pour rentrer en France, est autorisé à prendre passage aux frais du budget local sur le paquebot des Messageries maritimes partant de Saïgon le 22 du courant.

Par arrêté du lieutenant-gouverneur p. i., en date du 24 juillet 1889, rendu sur la proposition du secrétaire général :

M. Crestien, administrateur stagiaire, actuellement à Chaudoc, remplira les fonctions de chef du service, de l'immigration, en remplacement de M. O'Connell, parti en congé.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, novembre 1889)

Par décisions ministérielles en date du 26 septembre 1889 :

.....
M. O'Connell, commis principal de 2^e classe au secrétariat général de Cochinchine, a obtenu un congé administratif de six mois à solde entière d'Europe (3.000 francs), valable du 18 août 1889 au 17 février 1890.

N° 214. — ARRÊTÉ désignant M. O'Connell, administrateur stagiaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de la commission permanente des forêts
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, mai 1892)

Du 19 mai 1892

Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie,

Vu l'article 87 de l'arrêté du 7 janvier 1892 fixant la composition de la commission permanente des forêts ;

Vu les nécessités du service ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la Cochinchine,

ARRÊTE :

Article premier. — M. O'Connell, administrateur stagiaire, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la commission permanente des forêts.

Art. 2. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et enregistré partout où besoin sera.

Saïgon, le 19 mai 1892.

Pour le lieutenant-gouverneur absent et par ordre :

Le secrétaire général,
J. FOURÈS.

Par le lieutenant-gouverneur:

Le secrétaire général,
J. FOURÈS.

(*Bulletin officiel du Tonkin et de l'Annam*, 1893)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, en date du 11 mai 1892, rendu sur la proposition du secrétaire général :

M. O'Connell, administrateur stagiaire des affaires indigènes, cesse ses fonctions de sous-chef au 4^e bureau et est désigné pour continuer ses services dans le même bureau.

Services civils de l'Indo-Chine

(*Journal officiel de la République française*, 12 août 1893)

À l'emploi d'administrateur de 4^e classe.

O'Connell (*Hugues-Joseph*),

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1894)

(*Le Phare des Charentes*, 9 novembre 1894)

Par arrêté du gouverneur général p. i., en date du 29 septembre 1894, rendu sur la proposition du lieutenant-gouverneur :

M. Vincenti, administrateur de 2^e classe des affaires indigènes à Tayninh, est désigné pour prendre la direction de l'arrondissement de Cantho, en remplacement de M. O'Connell, appelé à d'autres fonctions;

M. O'Connell, administrateur de 4^e classe à Cantho, est appelé à prendre les fonctions de chef du service de l'immigration, en remplacement de M. Mélaye, appelé à continuer ses services au 3^e bureau du secrétariat général.

CHEF DU SERVICE DE L'IMMIGRATION

Outre le français et l'anglais, ses langues maternelles,
H.J.E. O'Connell parlait couramment le tamoul et l'annamite,
ce qui le rendait proche de la population autochtone et estimé des petites gens

3.

[Augmentation du prix des passeports]
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 21 janvier 1895)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Tho a la parole pour soutenir sa proposition relative à l'augmentation du prix des passeports.

M. THO. — Hier, j'ai demandé au conseil colonial de porter de 4 à 10 piastres le prix du passeport. Ce prix n'aurait rien d'exagéré, car les Chinois riches, seuls, retournent en Chine de temps en temps et ils ont largement de quoi payer. Comme il y a 10.000 Chinois environ qui, chaque année, font le voyage de Chine, cela vous donnera 60.000 piastres. Ces ressources nouvelles permettraient de réduire d'autant l'augmentation de l'impôt personnel que les Annamites vont avoir à supporter. Vous majorez avec raison l'impôt foncier et l'impôt des barques, car vous n'atteindrez ainsi que les propriétaires, c'est-à-dire les personnes aisées, tandis que l'impôt personnel frappe même la partie la plus pauvre du peuple, celle qui n'a pas les moyens de payer les nouveaux droits.

M. LE PRÉSIDENT. — Il va être donné lecture de deux lettres de M. le chef du service de l'immigration sur cette question du prix des passeports :

« Saïgon, le 20 janvier 1897.

M. O'CONNELL, CHEF DU SERVICE DE L'IMMIGRATION,
à M. le gouverneur de la Cochinchine.
Monsieur le gouverneur,

En réponse à la communication que vous avez bien voulu me faire, j'ai l'honneur de vous faire connaître que si la majoration de 20 pour 100 sur l'impôt de capitation, votée par le conseil colonial, pour 1897, est maintenue, il n'est pas possible de majorer de 150 pour 100 le prix du passeport, ainsi que le propose M. le conseiller Tho.

Cette majoration ne peut avoir lieu que si, tenant compte des propositions contenues dans mon rapport ci-joint du 20 janvier 1897, n^o 16, le conseil colonial veut diminuer de 1 piastre le chiffre de 10 piastres qu'il a voté pour l'impôt de capitation des coolies, chiffre qui me paraît excessif.

O'CONNELL. »

« Saïgon, le 20 janvier 1897.

M. O'CONNELL, CHEF DU SERVICE DE L'IMMIGRATION,
à M. le gouverneur de la Cochinchine.
Monsieur le gouverneur,

D'après la nouvelle classification votée par le conseil colonial pour le paiement de l'impôt de capitation, les patentés asiatiques de 8 piastres sont assimilés aux patentés de 15 piastres et de 30 piastres et doivent, comme ces derniers, payer un impôt de

capitation de 40 piastres, non compris les centièmes additionnels et les prestations, qui s'élèvent, pour eux, à 3 piastres 50 cents dans les villes de Saïgon et de Cholon.

Cette assimilation ne me semble pas équitable. Les patentés de 8 piastres sont, pour la plupart, des petits marchands ambulants ou des Chinois établis sur les trottoirs, débitant du café sous un abri se composant de 4 mètres carrés de toile soutenue par quatre morceaux de bois que le propriétaire remise aussitôt qu'il pleut ou qu'il vente quelque peu. Faire payer à ces malheureux un impôt de capitation de 43 piastres 50 cents, c'est les obliger à rendre leur patente, et c'est tuer, par le fait même, le petit commerce que nous aurions intérêt à favoriser. L'effet serait encore beaucoup plus désastreux dans les arrondissements où les patentés de 8 piastres sont de petits échoppiers possédant à peine, comme capital, ce qu'on exigerait d'eux comme impôts pour une année.

Pour toutes ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien décider que les patentés de 8 piastres seront assimilés à ceux de 4 piastres et paieront seulement l'impôt de capitation de 4^e catégorie, soit 20 piastres par an, non compris les prestations et les centièmes additionnels qui, dans certains arrondissements, sont bien supérieurs au montant perçu à Saïgon.

La majoration de 2 piastres 41 cents sur l'impôt de capitation des coolies me semble également excessive, étant faite en une fois. Je vous proposerai de diminuer de 1 piastre le chiffre de 10 piastres voté par le conseil colonial pour cette catégorie d'Asiatiques. Il en résulterait, il est vrai, une diminution de recette de 60.000 piastres; mais cette diminution pourrait être comblée par une légère augmentation de l'impôt de capitation des classes riches et par la majoration du prix de passeport qui, porté de 4 à 10 piastres, constituerait un droit de sortie fort légitime, accepté d'avance par les intéressés eux-mêmes.

Catégorie hors classe : 400 piastres au lieu de 320 piastres, soit, pour 41 inscrits, une augmentation de	2.460 p.
1 ^{re} catégorie : 200 piastres au lieu de 160 piastres, soit, pour 106 inscrits, une augmentation de	4.160 p.
2 ^e catégorie : 150 piastres au lieu de 140 piastres, soit, pour 140 inscrits, une augmentation de	1.400 p.
3 ^e catégorie : 50 piastres au lieu de 40 piastres, soit, pour 3.332 inscrits, une augmentation de	3.320 p.
Total	11.340 p.

D'autre part, il y a environ 10.000 passeports par an. En portant à 10 piastres le prix du passeport, qui est actuellement de 4 piastres, nous retrouvons tout de suite les 60.000 piastres que nous avons réduites sur le montant de l'impôt de capitation des coolies.

La majoration que je vous propose sur le prix du passeport constituerait, ainsi que je l'ai dit plus haut, un droit de sortie qui n'atteindrait que ceux qui rentrent en Chine avec des ressources toujours suffisantes.

Je dois faire remarquer qu'outre l'impôt de capitation, les centièmes additionnels et les prestations, le coolie chinois paie déjà, à Saïgon, une taxe municipale. À Cholon, il paie le port du fanal. Dans certains arrondissements, le montant des centièmes additionnels et des prestations est supérieur à celui perçu pour les villes de Saïgon et de Cholon.

S'il arrive au coolie de perdre sa carte de séjour, il faut qu'il prenne un duplicata qui coûte autant que la carte elle-même.

Les laissez-passer pour circuler en Cochinchine se paient aussi.

Si la réduction que je propose n'était pas consentie, il serait à craindre que deux ou trois mille coolies ne se fassent expulser sans pouvoir payer leur impôt de capitation, et ne fassent éprouver ainsi au budget une perte sèche de 20.000 ou 30.000 piastres, qui ne serait compensée par aucune autre recette.

Enfin, il est à craindre que, si le montant de l'impôt de capitation voté par le conseil colonial est maintenu pour les coolies, un grand nombre de Chinois de la Cochinchine n'aillent se faire inscrire au Cambodge, où la carte ne coûte que 5 piastres et d'où ils pourront, avec un laissez-passer, venir circuler pendant toute une année en Cochinchine. Un certain nombre d'entre eux se livrent déjà à cette fraude.

Je propose aussi de n'exiger les nouvelles taxes votées par le conseil colonial qu'à partir du jour du vote. Car 6.000 Chinois, environ, de Saïgon et de Cholon avaient, antérieurement à cette date, acquitté le montant de leurs impôts. La moitié d'entre eux circule, depuis, dans les divers arrondissements ou au Cambodge. Un grand nombre est même rentré définitivement en Chine. Il ne serait pas juste de faire supporter par les congrégations le montant de la différence de l'impôt dû par ces congréganistes, qui s'élèverait à 15.000 piastres environ.

Je me tiens, Monsieur le gouverneur, à votre entière disposition et à celle du conseil colonial pour vous fournir tous autres renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

O'CONNELL. »

M. HOLBÉ. — Je crois que le conseil pourrait prendre en considération les arguments exposés dans le rapport dont il vient de vous être donné lecture. Les chefs de congrégation sont venus trouver certains d'entre nous pour solliciter une diminution de 1 piastre sur l'impôt de capitation des coolies chinois.

Ils insistent tellement qu'ils doivent avoir des motifs sérieux pour agir ainsi. Je ne vois pas pour quelles raisons nous nous refuserions à répartir cet impôt d'une autre façon, du moment que nous devons obtenir le même résultat, au point de vue des recettes. Nous pourrions donc accepter les modifications qui nous sont proposées par le chef de l'immigration.

M. LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Le chiffre de 10 piastres, pour l'impôt d'immatriculation des coolies chinois, a été fixé par le conseil colonial et accepté par l'Administration.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous pourrions renvoyer cette question à la commission du budget.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Les chefs de congrégation demandent que l'augmentation de la taxe porte surtout sur les classes supérieures. Cela paraît, en effet, plus juste et plus démocratique.

M. HOLBÉ. — Les chefs de congrégation trouvent excessive la taxe imposée aux coolies.

M. LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR. — Les Chinois qui nous sont le plus utiles sont encore les coolies.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est impossible de voter ainsi, sans une étude préalable, sur une question aussi importante. Monsieur Pâris, demandez-vous le renvoi à la commission du budget ?

M. PÂRIS. — Oui, la commission le demande.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le renvoi de l'affaire à la commission du budget.

Renvoi à la commission adopté

N^o 447. — ARRÊTÉ portant qu'un terrain domanial de la contenance de 300 hectares, sis au village de Thanh-diên, canton de Hoa-ninh, arrondissement de Tayninh, est accordé gratuitement à M. O'Connell
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1895)

Du 7 septembre 1895

Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine,
Vu les arrêtés locaux des 22 août 1882, 15 octobre 1890 et 6 novembre 1891 ;
Vu la circulaire du 7 avril 1893 sur la délimitation des concessions ;
Vu l'arrêté du 10 mai 1893 concernant les concessions de terrains sur les bords des cours d'eau ;
Vu l'arrêté du 4 février 1894 relatif au paiement de l'impôt foncier dû par les concessionnaires de terrains domaniaux ;
Vu la demande de concession gratuite présentée par M. O'Connell ;
Vu l'avis émis par l'administrateur de Tayninh ;
Vu l'article 32, § 1^{er}, du décret du 28 septembre 1888 relatif aux attributions du conseil colonial ;
Vu la délibération de l'assemblée locale dans sa séance du 29 avril 1895,

ARRÊTE :

Article premier. — Un terrain domanial de la contenance de 300 hectares, sis au village de Thanh-diên, canton de Hoa-ninh, arrondissement de Tayninh, tel d'ailleurs qu'il est délimité au plan ci-joint (teinte rose), est accordé gratuitement, pour qu'il en jouisse à titre de propriété, à M. O'Connell, administrateur des affaires indigènes.

Art. 2. — Les 430 hectares 46 ares contigus aux précédents, représentés sur le même plan par la portion comprise entre la teinte jaune et la teinte rose, seront réservés par l'Administration pour être concédés à M. O'Connell après la mise en valeur des terres actuellement accordées.

Art. 3. — Le concessionnaire reste soumis à toutes les obligations prescrites par les règlements en vigueur sur les concessions gratuites de terrains domaniaux et devra acquitter l'impôt foncier ainsi qu'il est prévu par l'arrêté du 4 janvier 1894, soit à compter du 1^{er} janvier 1898.

Saïgon, le 7 septembre 1895.

G. DUCOS.

SERVICE LOCAL

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur p. i. en date du 1^{er} mai 1896 :
Une permission de vingt-neuf jours, à solde entière, est accordée à M. O'Connell, administrateur de 4^e classe, chef du service de l'immigration, pour en jouir dans la colonie, à compter du 4 mai 1896.

M. O'CONNELL.

(*Le Jeune Patriote* (Pondichéry), 1^{er} octobre 1897)

Parmi les passagers que nous a amenés, samedi dernier, l'*Eridan*, nous avons à souhaiter la bienvenue à M^{me} et M. O'Connell, administrateur, chef du service d'émigration en Cochinchine.

Dès que le vapeur a mouillé, favorisé par un temps superbe, une foule d'amis et de parents se sont empressés d'aller attendre sur le *piér*, l'honorable fonctionnaire.

La « Société Progressiste », dont M. O'Connell est le directeur d'honneur et pour la fondation de laquelle il fut l'ouvrier de première heure, lui a fait une réception digne d'elle.

Elle a envoyé à bord du bateau comme délégués M. Soundiramourtychettiar, trésorier, et MM. Sancarachettiar, et Zirnaïker, membres. M. Padangue-Narayatiassamychettiar, membre du conseil privé et président de la société, entouré de tous les membres parmi lesquels on remarquait MM. Tandou Saudirapoullé et Chanemougavelayoudamodéliar, chevaliers de la Légion d'honneur, M. Mouniappa Doure-sampoullé, conseiller auditeur p. i., MM. Ponnou Mourougaisapoullé et B Balakichenachettiar, secrétaires, a couronné M. et M^{me} O'Connell des guirlandes de fleurs et leur a offert deux bouquets en prononçant une allocution bien élogieuse à laquelle tous les assistants se sont associés par des applaudissements et des cris de : « Vive M. O'Connell ».

Tous les boursiers qui ont tenu à témoigner de leur reconnaissance pour cet homme de bien ont apporté leur tribut à ce concert flatteur : MM. les instituteurs et élèves de l'école hindoue placée sous les auspices de cette société, ont acclamé chaleureusement l'honorable directeur d'honneur.

M. O'Connell, très touché de cette marque de sympathie, a remercié l'assistance dans des termes bien sentis et a assuré que son cœur et son dévouement ne manqueraient jamais, quelle que fût la distance à laquelle il se trouverait placé, à l'œuvre la plus éminente, la plus libérale dont il peut se réclamer, sans orgueil et sans vanité, un des fondateurs.

Cette cérémonie petite, il est vrai par son appareil mais grande par les sentiments dont est animée la haute société hindoue à l'égard de l'homme de bien, témoigne combien, dans ce petit coin de terre française, l'on estime le philanthrope qui a souci du relèvement moral et intellectuel de l'Inde Française.

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 31 octobre 1898)

À l'emploi d'administrateur de 3^e classe.
O'Connell (Hugues Eustache *Joseph*), administrateur de 4^e classe.

En 1899, M. [Léon] Josselme obtint de l'Administration qu'elle fit venir de Ceylan deux lots de 10.000 graines, dont environ 3.400 seulement germèrent.

Elles avaient été réparties entre divers colons : MM. Canavaggio à Thuduc, Josselme à Vinh-An-Tây, Arcillon à Baria, [Joseph] O'Connell à Tayninh, et quelques autres.

Il reste peu d'arbres en provenant ; plantés en terrains pauvres, peu élevés, jamais fumés, leur croissance fut des plus inégales.

(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931, p. 10).

COMITÉ DU SYNDICAT DES PLANTEURS EUROPÉENS DE COCHINCHINE.

36^e réunion du 12 octobre 1899
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1899)

.....

Le courrier comprend une lettre de M. O'Connell qui adresse sa démission de membre du comité, son éloignement de Saïgon ne lui permettant pas d'assister aux séances. Le comité accepte cette démission, exprimant le regret d'être privé, par suite, du concours d'un de ses membres les plus actifs.

SERVICE LOCAL

(Bulletin officiel de l'Indochine française, avril 1900)

Par arrêté du gouverneur général, en date du 26 avril 1900, rendu sur la proposition du résident supérieur au Cambodge et l'avis conforme du directeur des Affaires civiles :

M. O'Connell (Hughes), administrateur de 3^e classe des Services civils, est désigné pour prendre la direction de la province de Soai-rieng (Cambodge), en remplacement de M. Hertrich, partant en congé ;

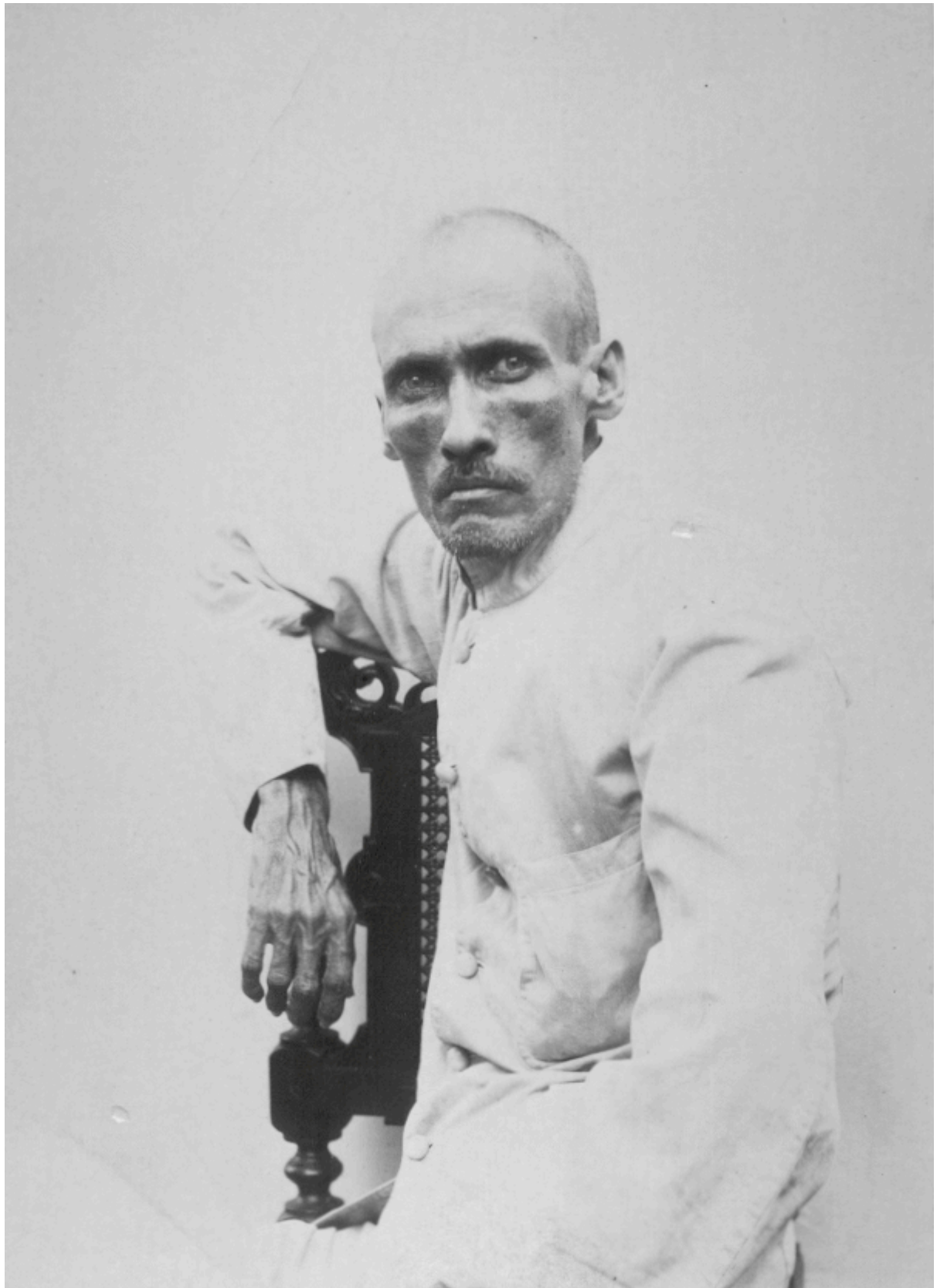
M. Collard (Paul), administrateur de 3^e classe des services civils rentrant de congé, est désigné pour prendre la direction de la province de Kompong-speu, en remplacement de M. O'Connell.

(Bulletin officiel de l'Indochine française, septembre 1901)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, en date du 4 septembre 1901, rendu sur proposition du directeur des Affaires civiles de l'Indo-Chine :

M. O'Connell (Hugues-Eustache-Joseph), administrateur de 3^e classe des services civils, en Cochinchine, est mis à la disposition du résident supérieur en Annam et est chargé de la direction de la province du Haut-Donai, en remplacement de M. Outrey, administrateur de 1^{re} classe, en instance de départ en congé.

M. O'Connell recevra, à ce titre, une allocation de 3.000 fr. pour frais de service et de tournées.



Hugues *Joseph* Eustache O'Connell en 1902
(Coll. Gérard O'Connell)

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 2 août 1904)

À l'emploi d'administrateur de 2^e classe
O'Connell (Hugues Joseph Eustache)

Bac Lieu
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juillet 1906)

M. O'Connell, administrateur, venant de Gocong, a pris possession de son nouveau poste de Bacliêu.

De passage dans cette ville le 12 juillet, M. Morel, directeur général des Douanes accompagné du Procureur général. Ces messieurs ont visité les salines, puis sont repartis à Saïgon pour le 14-Juillet.

DERNIÈRE HEURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 août 1906)

Saïgon, le 2 août

De notre correspondant M. O'Connell, administrateur de Bac Lieu, a été blessé avec une houe par un prisonnier qui travaillait au marché. À la dernière heure, son état était sensiblement meilleur.

Baclieu, le 14 août 1906,
N° 595,
M. Louis MOISSON, juge de paix à compétence étendue,
à monsieur le procureur général, à SAIGON,

Monsieur le Procureur Général,

J'ai l'honneur, en réponse à votre télégramme chiffré et urgent, n° 1039, en date de ce jour, de vous faire connaître que M. l'administrateur O'CONNELL, chez lequel je me trouvais il y a quelques instants, souffre encore beaucoup non seulement de sa blessure, mais de douleurs générales, qui l'obligent à garder le lit. À trois centimètres, à droite de la ligne médiane frontale, existe encore, à l'heure qu'il est, une plaie à direction générale verticale et en forme d'Y. Les deux branches supérieures de l'Y ont, chacune, deux centimètres de long et la branche inférieure mesure trois centimètres et demie. Les lèvres de cette plaie qui, au début, étaient déchiquetées, ont été reliées par des points de suture, ainsi que tous les tissus intérieurs, qui avaient été sectionnés jusqu'à l'os. Cette plaie siège exactement au niveau de la barre frontale latérale droite, dont la paroi externe est brisée et permet de pénétrer, avec une sonde métallique ou caoutchoutée, jusque dans le sinus du front. D'après l'examen du médecin légiste venu de Soctrang, c'est miracle que la table interne du frontal ait résisté et que la cavité crânienne n'ait pas été ouverte.

En réponse à la seconde partie de votre télégramme relative aux motifs de l'agression dont M. l'administrateur O'CONNELL a été la victime, c'est un sentiment de vengeance qui arme le bras du meurtrier. Le 31 juillet dernier, vers trois heures de l'après-midi, le chef de la province se trouvant sur un chantier de prisonniers occupés à

faire des remblais sur la place du marché de Baclieu, s'aperçut que l'un d'entre eux, le nommé Lam-Van-Chuoi dit Trui, travaillait avec nonchalance. Après s'être approché de lui, il lui dit en annamite et sur un ton très bienveillant, de se servir d'un panier qu'il avait à ses côtés pour y mettre des détritiques et les porter à une charrette destinée à les recevoir. M. O'CONNELL continua sa route et il n'avait pas fait trois pas que, regardant de côté, il crut voir s'élever, contre lui et par derrière, une houe emmanchée. Il fit face et reçut au milieu du front un violent coup de cet outil de la part du nommé LAM-VAN-CHUOI dit TRUI. Il s'enfuit tout ensanglanté, et aurait reçu un second coup de son agresseur qui l'a poursuivi, à cet effet, exactement, durant six mètres 50, si un milicien, du nom de TRAN-VAN-CHANG, n'avait réussi à saisir et à terrasser ce dernier. LAM-VAN-TRUI dit CHUOI reprocha à celui qui venait de l'arrêter, ainsi qu'à deux autres miliciens, les nommés NGUYEN-VAN-SUNG et TRINH-VAN-BAU, de l'empêcher de tuer l'administrateur.

L'instruction a établi que le meurtrier avait obéi à un sentiment de vengeance. En effet, le matin même, M. O'CONNELL l'avait renvoyé de l'Inspection où il était détaché comme aide de cuisine.

Son tempérament querelleur et ses absences répétées avaient attiré sur lui l'attention du chef de la province, qui avait donné l'ordre de le faire remplacer et de le faire rejoindre la corvée générale des prisonniers. Le nommé LAM-VAN-CHUOI dit TRUI comprit qu'un travail relativement dur allait remplacer les moments de loisir qu'il pouvait se procurer dans un service non surveillé, dans les dépendances de l'inspection, et ce qui prouve qu'il a nourri ses projets de vengeance depuis le moment de son renvoi, c'est qu'il a été saisi, entre lui et un nommé NGUYEN-VAN-HOANH, son co-détenu, libéré le jour même, et malheureusement resté introuvable depuis, une conversation de laquelle il résultait que mieux valait frapper l'administrateur pour être mis en cellule que de travailler sur un chantier.

Le nommé LAM-VAN-CHUOI dit TRUI soutient, à l'encontre des nombreux témoignages recueillis et contre toute vraisemblance, que s'il a frappé le chef de la province, c'est que ce dernier l'avait préalablement atteint si violemment dans le flanc gauche, avec son parapluie, qu'il était tombé sans connaissance. Je n'ai pas besoin, monsieur le Procureur général, d'attirer votre haute attention sur l'impossibilité matérielle de cette allégation :

1° À cause de nombreux témoins qui la démentent ;

2° parce que si M. O'CONNELL l'avait frappé et lui avait fait perdre connaissance, il n'aurait pu saisir un outil aussi lourd et difficile à manier, pour lui en porter un coup ;

3° parce que, imbu encore de son sentiment de vengeance, incomplètement assouvi, il n'aurait pas poursuivi pendant 6 m. 50 sa victime pour la frapper une deuxième fois ;

4° parce que terrassé et maintenu hors d'état de nuire par les miliciens TRAN-VAN-CHANG, NGUYEN-VAN-SUNG et TRINH-VAN-BAU, il ne leur aurait pas reproché de l'empêcher de tuer M. O'CONNELL dont la qualité de chef de province était doublée de celle de Français ;

5° parce que, soumis par un réquisitoire spécial, émanant de moi et adressé à M. le Dr ERDINGER, venu de Soctrang, ce praticien aurait découvert sur lui, examiné dès son arrivée, trace d'un coup aussi violent que celui dont il s'est plaint au cours de l'interrogatoire que je lui ai fait subir quelques instants après l'attentat ;

6° parce que, enfin, le parapluie très fragile dit « Encas » de M. O'CONNELL, saisi par moi, dès la déclaration de LAM-VAN-CHUOI dit TRUI, ne porte aucune trace pouvant laisser supposer que son propriétaire s'en soit servi pour l'atteindre violemment ou même légèrement.

Je termine ce rapport, M. le procureur général, par les antécédents judiciaires du nommé LAM-VAN-CHUOI dit TRUI, qui a été condamné par le tribunal correctionnel de

Baclieu, le 21 novembre 1903, à 15 jours de prison pour vol et coups et blessures, et le 18 mars 1905 à 18 mois d'emprisonnement pour coups et blessures volontaires. Il subit actuellement cette seconde peine, et il résulte des renseignements recueillis à la prison que, loin de s'amender, sa nature est restée vindicative, querelleuse et dangereuse.

Le juge de paix.
Signé : MOISSON.

LE CRIME DE SADEC
APRÈS LES ASSISES DE VINH LONG. — LES AVEUX SCANDALEUX DE L'EX-INCULPÉ
TUNG. — TUNG TERRORISE LES POPULATIONS
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 janvier 1907)

D'un rapport du gendarme Juteau, de Soctrang, nous extrayons les passages ci-dessous :

.....
Depuis sa mise en liberté, Tung ne travaille pas. Actuellement, il circule dans l'intérieur de la province en compagnie de plusieurs repris de justice nommés So, Dû, Dac, Phuoc, Tong, Sieu, Ho et Hoanh. Ce dernier est le complice de la tentative de meurtre sur M. O'Connell, administrateur à Baclieu, et qui, à sa sortie de prison, a menacé de tuer un Chinois habitant Daingai.

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 17 mars 1910)

À l'emploi d'administrateur de 1^{re} classe
O'Connell (Hugues)

[Distinctions honorifiques](#)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 19 décembre 1910, p. 1556-1558)

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 20 mars 1910, ont été nommés :

Officier d'académie :
MM. O'Connell, administrateur des services civils;

LONGXUYÊN
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mars 1911)

Mariage. — Le samedi 6 mai a eu lieu, à Longxuyên, le mariage de M^{lle} De Mari et de M. Léon Mossy, administrateur des Services civils, délégué à Long-my (province de Rachgia). Les témoins du mari étaient M. Mossy, ton frère, administrateur des Services civils, chef de la province de Sadec, et M. François Saint-Rémy, administrateur des Services civils, chef de la province de Rach-gia ; les témoins de la mariée étaient M. De

Mari, pharmacien à Saïgon, et M. Fouque, administrateur des Services civils, attaché au cabinet du gouverneur général.

La cérémonie civile a été célébrée par M. O'Connell, chef de la province de Longxuyên, qui, en quelques paroles éloquemment émues, a présenté aux jeunes époux à qui il était uni par des liens de vieille et sincère amitié, les meilleurs souhaits de bonheur,

À l'issue de l'union légale, le cortège est allé à l'église de Longxuyên où la bénédiction nuptiale a été donnée par le provicaire. Ce dernier, dans une heureuse allocution, a rappelé aux jeunes époux les devoirs qu'ils contractaient l'un à regard de l'autre.

Un lunch, suivi de sauterie, réunit, le soir, à l'Inspection, toute la population européenne de Longxuyên. On remarquait notamment : M. Franceschetti, procureur de la République ; M^{me} et M. Lobrani, président du Tribunal ; M^{me} et M. d'Hauterive, capitaine commandant la compagnie de tirailleurs ; M. de Matra, chef de la province de Chaudoc, de passage à Longxuyên ; etc.

Indiscrétions

(*Le Cri de Saïgon*, 8 mars 1912, p. 4 et 5)

La circulaire du 3 février, au sujet de l'application des arrêtés sur les langues orientales, annonce que des arrêtés sont en préparation pour astreindre aux examens les fonctionnaires des services qui y échappaient jusqu'à ce jour.

Mais ce que la circulaire n'avoue pas des desseins de notre gouvernement africain et que nous avons pu connaître grâce à notre service de contre-casserolage, c'est un projet de décret qui sera incessamment adressé à M. Lebrun, ministre des colonies, au sujet des langues orientales.

Ce décret, confirmant les dispositions rétroactives de ceux des 13 mai et 8 octobre 1911, détermine les conditions d'accès dans les carrières administratives indochinoises.

Il impose notamment, dans son article premier, l'obligation de subir un examen de langue indigène, avant l'arrivée à Saïgon.

L'article 2 dispose que les candidats embarqués à Marseille sans diplôme auront la faculté de se présenter, entre Colombo et Saïgon, devant une commission spéciale, composée de M. Maître ou d'un pensionnaire de l'École d'Extrême-Orient, président, de M. O'Connell¹, administrateur, et d'un fonctionnaire indigène tonkinois.

M. O'Connell, ne pouvant se trouver à Colombo à tous les passages de paquebots, il alternera avec un résident tonkinois et de même le fonctionnaire indigène tonkinois alternera avec un doc-phu cochinchinois.

Cette commission volante aura droit aux indemnités de déplacement prévues par les règlements. Elle statuera, avant d'arriver à Singapour, sur l'admission des candidats.

Ceux qui n'auraient pas satisfait aux épreuves seraient déclarés *indésirables* et débarqués à Poulo-Condor, en attendant le passage du paquebot de retour en France.

On ne peut que féliciter le Gouvernement général de l'initiative sage et prévoyante qu'il prend, en cette circonstance, pour répondre aux instructions du Gouvernement de la République et aux vœux de tous les Indochinois.

NOS CHERS DISPARUS

¹ Ajalbert rapporte dans un de ses livres qu'O'Connell avait proposé de nommer des administrateurs indigènes bilingues, plutôt que des administrateurs français balbutiant à peine quelques mots d'annamite, auxquels il fallait adjoindre des interprètes indigènes bilingues. Cela lui valut beaucoup d'ennemis.

Henri DUSSON,
magistrat, avocat, poète et journaliste
par Michel MY
(*Le Populaire d'Indochine*, 20 mai 1935)

.....
J'ai retrouvé en 1910, le procureur de la République Dusson à Longxuyen, où avec la collaboration de M. l'administrateur O'Connell, dont j'étais le secrétaire particulier, il fit le procès de la fameuse société secrète du Ciel et de la Terre qui groupait près de 10.000 affiliés dans cette seule province

Ce procès conduisit au banc de la correctionnelle plus d'une trentaine d'inculpés dont de gros propriétaires fonciers et des commerçants les plus puissants de la région.

Le réquisitoire remarquable qu'il prononça à cette occasion fut même édité en opuscule pour figurer dans les Archives coloniales et dans les bibliothèques administratives, à titre de document politique.

.....

[1]

Province de Longxuyên.
N° 927

Longxuyên, le 31 août 1912.
M. J. O'CONNELL, administrateur de Longxuyên, sortant,
à monsieur Cabanne de Laprade ², administrateur rentrant.

RAPPORT DE REMISE DE SERVICE

SITUATION POLITIQUE. — Lorsque j'ai pris la direction de la province, le 1^{er} mai 1909, la situation politique inspirait quelques inquiétudes. Les troubles de l'Annam et du Tonkin s'apaisaient à peine, et l'affaire Gilbert Chiêu se clôturait à My-tho par une ordonnance de non lieu retentissante qui provoqua une série de mesures administratives destinées à conjurer l'effet désastreux de cette décision judiciaire sur l'esprit simpliste de la population.

D'autre part, presque tous les villages de la province étaient acquis aux sociétés secrètes dont les agissements faussaient, à sa base même, l'action administrative et surtout judiciaire, et revêtaient même un but nettement politique.

Ces sociétés, dont les statuts sciemment imprécis sont les mêmes ici qu'en Chine et dans les colonies voisines anglaises et hollandaises, ne sont pas, en fait, que des [2] entreprises d'escroquerie mais elles constituent encore de véritables mutualités pour soustraire leurs membres, par des manœuvres que nos lois et règlements sont impuissants à empêcher, au juste châtement qui devrait atteindre leurs pires méfaits.

Il y avait, dans la province, plusieurs sociétés ou sections dont la plupart étaient rivales. La plus importante était celle de Nghia-hung dite Gi-hên ou Kèo-zanh (pavillon bleu). Elle avait ses ramifications dans tous les villages du canton de Dinh-hoa, une partie des villages des cantons de Dinh-phuoc et Dinh-thành-ha. Son chef suprême était le Chinois Tu-anh dit Ban-Yên, ancien chef de la Congrégation de Phuoc-kiên, domicilié à My-phuoc et expulsé de la colonie le 18 décembre 1908, pour manœuvres avérées avec un officier japonais, Sugiyama, qui fut expulsé peu avant mon arrivée.

Les principaux lieutenants de Ban-yên étaient les nommés Tran-van-Tang dit Tam Vang, du village de Long-diêm, Huong-chanh Chinh, Huong-hao Khanh, Huong-quan Dnh, du village de My-hoà, le Huong-quan Nhạn, le Huong-tuân Ngay, du village de Kiên-an, le Huong-chu Chu, du village de Longkiên et un certain nombre de Chinois qui ont été expulsés en août 1909.

Tous les lieutenants annamites de Ban-yên, chefs militants de cette société Keo-xanh, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Longxuyên, le 18 novembre 1909, à des peines variant de 6 mois à 2 ans de prison. Ils ont tous purgé leur peine et sont rentrés dans leur village où, sous [3] la garantie morale des cautions influentes qui répondent de leur amendement, ils ont repris une vie relativement honnête et laborieuse après avoir fait leurs aveux et prêter serment à la pagode dans la forme et avec la solennité traditionnelles.

² Appolinaire-Côme-Dominique Cabanne de Laprade (Le Jardin, Saint-Paul de la Réunion, 17 mars 1872-Nantes, 1^{er} janvier 1936) : entré dans les Services civils le 1^{er} nov. 1894, ancien chef de la province de Long-Xuyên (remplacé par Moreau en nov. 1905), puis de Thudaumot (avril 1908). Son retour à Long-Xuyên est éphémère puisqu'il est muté à Mytho en septembre 1913. Chevalier du mérite agricole (23 mars 1912), officier d'académie (*JORF*, 3 mai 1914), retraité (1^{er} janvier 1921).

La seconde société était celle de Nghia-hoà dite Gi-hoà ou Keo-vang (pavillon jaune). Elle avait gagné les villages du canton de Đinh-my et de An-phu ainsi qu'une partie des villages des cantons de Đinh-phuoc, Đinh-thành-ha et Đinh-hòa.

Son chef suprême était le Minh-huong Trân-Ngat-Bang dit Ban Du, commerçant à My-phuoc, et qui avait exercé les fonctions de chef de congrégation. Les principaux lieutenants étaient le Chinois Son, du village de My-hôi-dông, le Chinois Ban Ngo, les Annamites Nguyễn-van-An dit Hai An, Trân-van-Thành dit Sên Nho, du village de Thanh-hoa-trung-nhut, le Huong-thân Tôi, du village de Tân-hung.

Trân-ngat-Bang avait pu prendre la fuite avant son arrestation. Arrêté une année et demie après à Long-my et poursuivi pour banqueroute simple, il a été condamné par le tribunal correctionnel de Longxuyên à six mois de prison.

Son lieutenant, Ban-Nga, a été expulsé de la colonie. Le Chinois Son est en fuite, les nommés An et Tôi, condamnés par le tribunal, ont purgé leur peine et sont rentrés dans leur village où ils vivent sous la garantie morale d'indigènes influents.

En dehors des deux grandes sociétés rivales, il existait trois autres petites sections en tête desquelles [4] il faut citer la Vang-dông-hoà, composée de voyous et de forbans de toutes sortes sous la conduite du nommé Tu-Vân, ancien cuisinier d'Européens, qui en était le chef redouté. Cet individu est en train de purger une peine de 5 ans de prison.

Vient ensuite la Hoà-Xuân, dité Kéo-Do, commandée par le nommé Trân-nhu-Quói, domicilié à Binh-duc, chez son beau-père, le Huong-truong Thinh. Quói a eu trois ans de prison ; il a purgé sa peine depuis un an. Ce chef de société secrète très militant semble avoir une tendance à recommencer ses exploits. Il serait donc à surveiller de près.

En dernier lieu vient la Nghia-Quyên, composée presque exclusivement de Chinois.

Au mois de juillet 1909, une instruction judiciaire fut ouverte contre ces sociétés à l'occasion d'une agression dirigée contre une réunion de cultivateurs à la pagode de My-hung-hôi au village de My-hoà. Cette instruction aboutit à la condamnation de la majorité des chefs militants cités plus haut et à la dissolution de ces sociétés par la méthode de persuasion. Les affiliés, moyennant aveux complets faits par eux à l'Administrateur et engagement de se retirer de ces sociétés, ne furent ni poursuivis ni punis. Les affiliés militants et les chefs devaient, en outre, prêter serment à la pagode dans la forme traditionnelle. [Plus de cinq mille affiliés sont ainsi venus faire leurs aveux écrits au Chef de la province](#) qui sut leur inspirer tellement confiance qu'ils [5] finirent par lui rendre leurs encensoirs (notamment Lu-Huong) qui représentent le loyer de vie de ces sociétés, afin de donner une preuve irrécusable de leur sincérité.

Les conséquences de cette campagne de dissolution des sociétés ne se firent pas attendre. Dans les villages, plus de rixes, de voies de fait, de sacs de maisons, de destruction des récoltes, de vol à main armée, les vols simples devinrent plus rares, l'ordre et la sécurité furent rétablis partout, les habitants honnêtes purent se livrer en sécurité à leurs opérations de culture et d'échange. Cette situation se maintient jusqu'à l'heure actuelle. En 1911, un nommé Cuu, de retour du Cambodge, essaya de faire de la propagande dans le canton reculé de Phong-thanh-thuong où il avait réussi à former déjà un noyau de société secrète (Village de Tân-phu) mais la vigilance des notables et du chef de canton a permis d'arrêter cette bande. Cuu fut condamné ainsi que ses principaux lieutenants par le tribunal correctionnel de Long-xuyên à des peines variant de trois mois à un an.

Actuellement, l'état d'esprit de la population annamite est bon. Mais il n'en est pas de même de celui des Chinois. Depuis que leur pays s'est organisé en République, ils affichent une mentalité qui ne doit pas nous laisser indifférent. Ils font preuve d'une solidarité plus étroite que jamais et ont une tendance de plus en plus marquée à transgresser non lois et règlements. Des souscriptions s'organisent et le montant, qui s'élève parfois à des sommes considérables, en est expédié en Chine pour venir en aide aux frères révolutionnaires.

[6] Au cong-so de la congrégation de Canton à My-phuoc, une salle de lecture est aménagée et des journaux chinois y arrivent à profusion apportant les dernières nouvelles, vraies ou fausses, des événements de la Chine. [En résumé, ces Asiatiques étrangers considèrent plus que jamais ce pays comme le leur et croient que tout leur est permis.](#) Il importe que l'administration supérieure se préoccupe dès maintenant d'empêcher que leur attitude n'influe sur l'esprit de la population annamite.

FONCTIONNAIRES EUROPÉENS ET INDIGÈNES ET COLONS. — J'ai toujours entretenu les meilleures relations avec tous les fonctionnaires, sauf, les derniers mois, avec le docteur Vergne qui s'était rendu impossible.

Je n'ai eu que d'excellentes relations avec les colons de la province dont certains m'ont manifesté avec émotion, par lettre, leurs regrets de me voir quitter Longxuyên.

ADMINISTRATION INDIGÈNE. — La province de Longxuyên est divisée en huit cantons et 60 villages. Les cantons de An-phu et Dinh-My ; les deux plus riches de la province, forment la circonscription administrative de Thotnot, placée sous la surveillance d'un fonctionnaire indigène, M. le tri-huyên Phan-Đai-Đô, qui a sa résidence à Thotnot.

Les cantons de An-binh, Dinh-hòa et Phong-thanh-thuong, forment la circonscription de Chomoi qui est dirigée par M. le dôc-phu-su Bui-thé-Xuong, naturalisé français.

Enfin, les cantons de Đinh-phuoc, Đinh-thành, ha et Bien-thành sont placés sous la surveillance du fonctionnaire [7] indigène attaché aux bureaux de l'Inspection, M. le tri-phu Tran-Binh-Thanh, naturalisé français, nouvellement arrivé dans la province.

Un remaniement territorial ayant but la suppression du canton cambodgien de Bien-thành et la création d'un canton annamite désigné sous le non de Đinh-phu, dans la région de Nui-sap, vient d'être voté par le conseil colonial. Un projet d'arrêté a été soumis à la signature de M. le gouverneur pour la mise à exécution de ce remaniement à partir du 1^{er} janvier 1913.

Le personnel des chefs et sous-chefs de canton est au complet, sauf pour le canton de Đinh-phuoc dont le chef a donné sa démission. Il y a lieu de pourvoir à son remplacement dès que le nouveau sous-chef, qui est un homme offrant toutes les garanties voulues, aurait fait ses preuves pendant quelque temps.

Au moment de ma prise de service, l'Administration communale laissait beaucoup à désirer. La comptabilité communale n'existait que de nom. La rentrée des impôts, par suite de ce défaut de comptabilité, se faisait très lentement et très irrégulièrement. Les fonds communaux laissés entre les mains des notables étaient l'objet de gaspillage ou de dilapidation, alors que les centres manquaient de marchés, les gros villages de maison commune convenable et d'écoles, et les petits villages n'avaient pas même pas un abri en paillote pour les délibérations de leurs notables qui étaient obligés de se réunir chez l'un d'eux.

[8] Un état, joint au présent rapport, fait ressortir la situation des budgets communaux en 1909 avec l'emploi qui était prévu de leurs ressources.

Cette situation déplorable résultait de ce que les fonctions de notables étaient détenues par des gens recrutés au hasard des convenances personnelles ou des machinations des coteries de notables.

Aussi, à la fin de 1909, j'ai entrepris le renouvellement des conseils de notables par la voie de la consultation publique et contradictoire à la pagode du village, telle que je l'ai exposée dans mon rapport au gouverneur timbré n° 134 du 8 février 1910. Ce renouvellement a donné des résultats merveilleux qui ont permis d'assurer une administration communale très satisfaisante. [Une comptabilité communale rigoureuse a été organisée](#) d'après les prescriptions de l'arrêté du 19 mai 1909. Les ressources

communales (location des marchés, des terrains communaux, des pêcheries, abattoirs et bacs) ont été développées au moyen d'adjudications régulières. Le montant des budgets communaux s'est ainsi accru et est passé de 72.092 \$ 42 en 1900 à 142.916 \$ 42 en 1910, à 152.887 \$ 68 en 1911 et à 156.559 \$ 63 en 1912. Ces ressources ont alors permis de construire 6 marchés, 17 maisons communes, 3 postes de police, 12 écoles et d'exécuter divers autres travaux d'intérêt communal (appontement en fer, ponts pour les chemins communaux, etc.). Avec une comptabilité claire tenue à l'aide de livres appropriés, le recouvrement des impôts a pu être opéré dans les délais réglementaires, les dilapidations des fonds communaux ont été [9] rendues impossibles. Des états joints au présent rapport permettent de se rendre compte des travaux exécutés en 1910-1911 et 1912 et des travaux prévus pour 1912 mais qui n'ont encore pu être entrepris.

Le province compte sept centres qui sont ci-après indiqués d'après l'ordre de leur importance : Thotnot, Lapvo, Chotheu, Chomoi, Nuisap, Mychanh et Tânduc (Culaogieng).

À Thotnot résidence du délégué indigène, on trouve un marché, une école cantonale, une infirmerie maternité et un bureau télégraphique secondaire Les rues ont été tracées, une partie en a été empierrée. De beaux compartiments à étage sont pourvus de trottoirs et auvents. Il reste les caniveaux à faire.

À Lapvo, il y a un marché, une école cantonale et un bureau télégraphique secondaire. Les rues sont tracées et remblayées. De beaux compartiments ont été construits.

À Chomoi, réside le délégué administratif de la circonscription. On y trouve un marché, un bureau télégraphique secondaire et une école cantonale. Les rues sont tracées le long des compartiments. Il reste des remblais à faire.

À Nuisap habitent trois colons européens ; on y trouve un bureau télégraphique secondaire, un marché et une école cantonale. Les rues sont tracées, il reste des remblais que la maison Dupont, Bron et Grégori s'est engagée à exécuter par contrat passé avec le village. Plusieurs compartiments ont été construits le long des monts.

À My-chanh, il y a un marché et une école cantonale. [10] Les rues sont tracées, les remblais sont faits et ont permis la construction de nombreux compartiments.

À Tânduc, [il y a] un marché et un bureau complet des postes et télégraphes. Il reste à tracer les rues et à faire quelques remblais. Les compartiments continuent à s'édifier.

POLICE. — Une brigade de deux gendarmes réside au chef-lieu. M. Blanchard remplit en même temps, avec beaucoup d'intelligence et de dévouement, les fonctions de commissaire de police. M. Hervé fait fonctions de gardien-chef de la prison et instruit les gardes civils de la police locale et rurale. Ces deux militaires rendent de bons services pour assurer la tranquillité et la sécurité au chef-lieu. Ils sont la terreur des mauvais sujets qui vivent autour du centre en attendant l'occasion de mal faire.

Les agents et gradés de la police locale servent au chef-lieu où ils sont astreints à un service pénible (faction, escorte et surveillance des prisonniers aux divers chantiers).

Les gardes civils de la police rurale sont répartis entre les délégations administratives et les postes administratifs. Quelques-uns sont détachés dans les centres ou villages infestés de voyous (du-côn). On compte quatre postes de police : un à Tân-lôc-dông sur le pointe de l'île de Culaocao, frontière de Cantho, un à Binh-thuy dans l'île de Nangu, frontière de Chaudôc, un à Barang, en face Culaotây (Chaudoc), un à My-hôi-tiêu dans l'île de Culaong-hô, refuge ordinaire des bandes de voyous et voleurs qui rôdent autour du chef-lieu. Un cinquième poste de police est en construction à [11] Vam-công, lieu fréquenté par de nombreuses barques et jonques qui attendent les marées. Ce point est très exposé aux coups de main faciles des malfaiteurs. Le chef du canton de An-phu est chargé de surveiller la construction de ce poste de police.

Un caï est détaché à Lapvo pour la surveillance du centre. Un autre caï est préposé à Nuisag pour maintenir en ordre les coolies travaillant dans les diverses exploitations de granit. Ces coolies forment un ramassis de gens peu recommandables venus de partout.

En dehors de cette police, il existe une police communale proprement dite, entretenue par les villages qui ont des marchés ou des centres à surveiller.

Les veilles étant rachetées par les inscrits, la polio est faite dans les villages par les soins des notables aidés par les agents de la police rurale et communale.

SERVICE PÉNITENTIAIRE. — La prison provinciale est placée, d'après les termes du règlement intérieur des prisons, sous la surveillance d'un gendarme faisant fonction de gardien-chef.

Le personnel pénitentiaire se compose d'un surveillant titulaire de 1^{re} classe, de 3 surveillants auxiliaires de 1^{re} classe et de 4 surveillants auxiliaires de 2^e classe.

La situation matérielle et morale des détenus est bonne. L'hygiène des locaux disciplinaires est observée suivant les indications du médecin de la province.

À l'approche de chaque session des Assises, il se produit un encombrement préjudiciable à l'état sanitaire des détenus. [12] Il serait bon de veiller à ce que les provinces n'envoient leurs prévenus d'assises que quelques jours avant la session.

Quant à la moyenne journalière des détenus ordinaires de la province, elle ne dépasse pas une quarantaine alors qu'elle était de cent au moment de mon arrivée.

À Longxuyên, un déporté politique du Tonkin, le nommé Duong-Ba-Trac, a sa résidence obligatoire. Il loge dans une maison particulière à My-phuoc et est placé sous la surveillance du gendarme faisant fonctions de commissaire de police au chef-lieu. Ses moyens d'existence consistent à enseigner les caractères chinois à quelques enfants annamites et sa femme fait décortiquer du paddy pour vendre au marché.

JUSTICE. — Une entente étroite a toujours régné entre le Parquet et l'Inspection. Depuis la dissolution des sociétés secrètes, le nombre des affaires jugées par le tribunal correctionnel a diminué dans une notable proportion. Longxuyên est aussi le siège d'une cour criminelle qui comprend dans son ressort toutes les provinces de l'Ouest, Bacliêu, Soctrang, Cantho, Rachgia, Hatiên et Chaudoc.

Selon la tradition et la coutume annamites, j'ai toujours laissé aux chefs et aux sous-chefs de canton ainsi qu'aux notables le soin de régler à l'amiable les petites contestations et j'ai constaté que dans ce rôle de conciliation, les autorités indigènes s'en tirent à la satisfaction générale de la population qui accepte volontiers les sentences rendues conformément à ses coutumes et à sa mentalité. [13] Il n'en est pas de même du fonctionnement de notre système judiciaire qu'un formalisme excessif de la procédure empêche de donner satisfaction complète aux justiciables.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — La province possède une école provinciale de garçons, une école laïque de jeunes filles, dix écoles cantonales et trente-cinq écoles communales.

À l'école provinciale, il est donné un enseignement primaire franco-annamite qui aboutit au certificat d'études primaires. À cette école sont annexées l'école cantonale au chef-lieu et l'école communale du village de My-phuoc.

La place de directrice de l'école des jeunes filles est devenue vacante à la suite du décès de M^{me} Bonnefoy. Comme il n'a pas été possible de recruter une institutrice pour la remplacer, une récente décision, prise en conformité d'un vœu émis par le conseil de province dans sa séance du 15 septembre 1911, a chargé M^{me} Grogniard, femme d'un commis de 3^e classe des Services civils, des cours de travaux manuels et ménagers et a confié la direction de l'école au directeur de l'école provinciale qui surveillera le travail technique du professeur de morale et de deux surveillantes d'après un programme détaillé arrêté le 13 décembre 1911.

Lorsque j'ai pris la direction de la province, en mai 1909, quelques écoles cantonales fonctionnaient régulièrement, les autres écoles cantonales et communales n'existaient que sur le papier (voir rapport de M. Blaize, inspecteur des écoles, en date de 15 juin 1909, n° 176). Par décision en date du 20 septembre 1909, j'ai réorganisé complètement ces écoles [14] qui fonctionnent actuellement d'une façon aussi satisfaisante que possible.

Dans les écoles cantonales, il est donné un enseignement préparatoire franco-indigène et dans celles des villages, un enseignement élémentaire indigène, selon les prescriptions de l'arrêté du 28 mars 1908.

Les écoles cantonales sont dirigées soit par un instituteur du service local détaché, soit par un instituteur cantonal pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement préparatoire franco-indigène. Un instituteur communal est adjoint à chacun de ces instituteurs cantonaux.

Chaque école communale est pourvue d'un instituteur communal nommé par l'administrateur et muni du certificat d'aptitude à l'enseignement élémentaire indigène délivré conformément aux prescriptions de l'arrêté du 9 janvier 1909.

L'école provinciale, dépourvue, pour le moment, du directeur européen, est dirigée par l'instituteur du cours supérieur, M. Phan-van-Ngan, qui assure également l'inspection des écoles cantonales et communales qu'il visite très souvent. M. Ngan s'acquitte de ces fonctions absorbantes à mon entière satisfaction.

Depuis les trois années que je dirige la province, j'ai pu faire construire ou aménager des locaux scolaires définitifs en maçonnerie pour 6 écoles cantonales et 8 écoles communales. La construction de l'école cantonale de Nuisap, pour laquelle un crédit de 1.500 \$ est prévu au budget de 1912, va être entreprise incessamment. L'appel d'offres pour [15] cette construction a été fixé au 24 août. Au budget primitif de 1913, il est prévu la construction de deux écoles cantonales de My-chanh et Binh-thuy. Un état joint au présent rapport indique les écoles déjà pourvues de locaux et celles pour lesquelles il serait utile d'inviter les notables à prévoir pour 1913 la construction de bâtiments nécessaires.

En ce qui concerne l'enseignement privé, une liste des écoles a été dressée. L'arrêté du 14 juin 1912 qui les régit a reçu un commencement d'exécution.

TRAVAUX. — a) PONTS ET ROUTES. — La route de Cantho est terminée jusqu'au kilomètre 26. Il reste un tronçon de 6 km à empierrer pour atteindre la limite de la province. Actuellement, on procède au rechargement du tronçon de Longxuyên, Thotnot. Pendant les trois années de mon séjour à Longxuyên, j'ai fait empierrer environ 16 kilomètres de cette route et remplacer trois ponts en bois par des ouvrages en béton armé.

Le terrassement de la route de Chaudoc a été refait en partie cette année. Son tracé a été modifié vers le point de rencontre avec le rach Traôn afin de permettre de jeter un pont sur le rach.

En 1910 et 1911, 7 kilomètres de terrassement ont été faits à la route circulaire de Culaogieng et un tronçon de 10 kilomètres a été repris et exhaussé. Il reste un petit tronçon de 3 à 4 km à faire pour achever complètement cette route.

En 1912, le terrassement de deux chemins longeant le rach Thotnot a été entrepris. Ces chemins seront poussés [16] l'année prochaine jusqu'au chemin de halage du canal de Thotnot exécuté par le service des Travaux publics. Un crédit de 1.200 \$ a été prévu à cet effet au budget primitif de 1913.

Les travaux d'entretien d'un grand nombre de ponts ont été exécutés en 1911 et 1912. Il reste à procéder à la peinture et aux réparations de quelques autres.

L'appointement des [Messageries fluviales](#) est en mauvais état depuis l'année dernière. Le Service local a prévu pour 1913 les crédits nécessaires à sa réfection.

En 1913, il serait nécessaire de réparer également l'apponement de l'Inspection. Les crédits nécessaires ont été prévus à cet effet.

Enfin, en 1912, il a été construit une passerelle et un apponement en fer à My-phuoc en prolongement de la poissonnerie. Ce travail a été exécuté sur les fonds du village de My-phuoc.

b) CANAUX. — En 1910, il a été procédé à l'élargissement et à l'approfondissement du canal de Mac-cân-dung. En 1911, il a été procédé au curage des canaux de Cha-và et Tham-rôn et au creusement du premier tronçon du canal de Bathô. En 1912, il a été procédé au creusement du canal de Bung-binh et du deuxième tronçon du canal de Bathô jusqu'à la montagne du même nom. Au budget primitif de 1913, il est prévu un crédit de 1.200 \$ pour le creusement d'un troisième tronçon contournant la montagne pour rejoindre un ancien canal.

D'accord avec le service technique, il a été prévu pour 1913 le curage à la drague (élargissement et approfondissement) du canal de cha-và ainsi que les études à faire [17] en vue du curage des canaux de Tân-tuc et Mac-côn-dung. Pour ce dernier canal, une entente avec M. l'administrateur de Châudoc est nécessaire. Il y a eu déjà un échange de correspondances qui est actuellement soumis à l'examen de M. l'ingénieur chef du service de la navigation.

c) BÂTIMENTS. — Depuis mon arrivée dans la province, j'ai procédé à la construction des divers bâtiments (logement du docteur et des infirmières européennes, des infirmiers, pavillons des malades, maternité, dépositaire, pavillon des isolés) nécessaires à la formation sanitaire de la province. Il reste quelques petits aménagements à faire. Un crédit de 3.500 \$ est prévu à cet effet pour 1913. En outre, sur l'initiative privée, il a été édifié une infirmerie maternité à Thotnot.

Une grande maison commune à stage pour les notables de tous les villages de la province a été construite au chef-lieu. En face de cet édifice vient de s'élever une maison des passagers dont la gérance est confiée à un Européen, M. Ollive.

d) ASSAINISSEMENT DU CHEF-LIEU. — REMBLAIS. — Beaucoup de remblais nécessitant l'emploi d'un grand nombre de journées de prestations ont été exécutés pendant ces trois dernières années, aussi bien au chef-lieu que dans les centres.

Malgré des travaux, il reste encore beaucoup à faire pour obtenir un assainissement complet tel qu'il est exigé par les règlements sur la protection de la santé publique.

J'ai, en outre, entrepris l'aménagement de cimetières dans les villages, car à l'époque des hautes eaux, les habitants [18] trouvent difficilement un terrain pour enterrer leurs morts. En 1911 et 1912, j'ai fait faire des remblais, sous la surveillance des chefs et sous-chefs de canton, en vue d'aménager définitivement ces cimetières dans les villages du canton de Đinh-hoa. Dans quelques villages des cantons de Đinh-thành-ba, Đinh-my et Phong-thanh-thuong, les travaux de remblais ont été commencés et ne pourront être achevés que l'année prochaine. Un crédit de 600 \$ en nature est prévu à cet effet au budget primitif de 1913. Au chef-lieu, les travaux de cimetières de My-phuoc et de Binh-duc sont en cours d'exécution. Un état joint au présent rapport fait ressortir la situation actuelle de l'aménagement de ces cimetières.

e) TRAVAUX COMMUNAUX. — Après trois années de démarches incessantes, tant auprès de M. le gouverneur de la Cochinchine que du Directeur des Travaux publics, j'ai enfin obtenu pour le village de Tân-binh la démolition du barrage du rach Lapvo et la construction d'un nouveau barrage vers le point d'origine du canal de dérivation. Cette disposition a permis aux habitants de ce village de se procurer de l'eau potable et, surtout, de faire irriguer leurs rizières qui ont dû être abandonnées en grande partie depuis le barrage du grand rach de Lapvo.

À Thotnot, les notables et propriétaires ont offert de construire à leurs frais les ponts nécessaires le long des chemins nouvellement construits. Ils demandent que les fonds communaux supportent en partie les dépenses de construction de trois grands ponts sur les trois grands rachs les plus importants du village. Il serait bon [19] d'étudier cette question et de lui donner une solution définitive.

ASSISTANCE MÉDICALE. — ÉTAT SANITAIRE. — L'état sanitaire de la province est généralement bon ; le choléra et la variole sévissent à l'état endémique. Parfois, on en signale un ou deux cas isolés dans certain village. Le paludisme ne fait aucune apparition nulle part. Cette province semble être favorisée sous le rapport des fièvres.

Au commencement de 1911, il y a eu, au chef-lieu, quatre cas de peste pulmonaire provenant du foyer d'infection de Chaudoc. D'énergiques mesures de précaution ont pu enrayer ce fléau en quelques jours.

En 1911, il y a eu également une épidémie de choléra. Diverses mesures de précaution ont été prescrites à tous les villages. Les rapports de la protection sur la santé publique pour 1910, 1911 et 1912 donnent tous les renseignements utiles à consulter.

La tournée de vaccine mobile a été faite dans la province par M. le docteur Riou de Kérangal, il y a quelques mois.

Actuellement, la province est dépourvue de médecin français. Un médecin indigène, M. Trân-van-Minh, assure le service médical de la province. Il s'acquitte de ses fonctions avec intelligence et dévouement. Je suis très satisfait de sa manière de servir.

Comme formations sanitaires, la province possède au chef-lieu un établissement hospitalier complet, à Thotnot, une infirmerie maternité et, à Culaogiong, un hôpital [20] hospice tenu par les soeurs de la Providence auquel une subvention annuelle de 600 \$ est servie par le Budget régional.

À l'établissement hospitalier, on trouve un hôpital composé de deux pavillons distincts pour les deux sexes, une maternité, un pavillon de consultation dans lequel sont installées la pharmacie et une salle d'opérations. En outre, on trouve un dépositaire, un pavillon des isolés et le logement pour le personnel hospitalier composé d'un médecin, deux infirmières européennes, trois infirmiers indigènes, une infirmière indigène, deux sages-femmes, un planton, un bonnet de peine et deux fermes de peine. Toutes les dépenses de cet établissement sont supportées par le Budget régional.

L'infirmerie maternité de Thotnot a été édiflée par l'initiative privée. Le service régional y entretient un infirmier vaccinateur et une sage-femme.

Les sages-femmes brevetées de la province sont actuellement au nombre de neuf, se répartissant ainsi : maternité du chef-lieu : 1, maternité de Thotnot : 1, maternité de Culaogiong : 1, Lapvo : 1, Đinh-yên : 1, Boot : 1, Nang-gu : 1, Tân-phu : 1.

Deux élèves sages-femmes suivent actuellement les cours de l'école de Cholon. Elles sortiront de l'école le 1^{er} janvier prochain. À cette date, il y aurait lieu d'envoyer à l'école les deux aide-sages-femmes de la maternité du chef-lieu qui seraient remplacées par les deux sages-femmes nouvellement sorties de l'école.

[21] DOUANES ET RÉGIES. — La vente de l'alcool est normale. Elle est supérieure à la quantité minima fixée par les règlements, ce qui donne lieu à des remises en argent qui sont distribuées au huong-quân des villages à titre de prime pour la répression de la contrebande d'alcool. Cette façon de procéder m'a donné d'excellents résultats. Ces notables chargés spécialement de la police, alléchés par le prime, empêchent à tout prix la contrebande sur le territoire de leurs villages respectifs. Ces primes sont calculées proportionnellement aux quantités vendues dans chaque village. Un état de répartition est soumis à l'approbation de M. le gouverneur, conformément à l'arrêté du 24 décembre 1906.

Depuis deux ans, les agents de la Régie ont eu rarement l'occasion de dresser des procès-verbaux pour contrebande d'alcool.

La consommation du sel ont également normale. Grâce à des expériences que j'ai fait faire dans les villages par les chefs de canton, les habitants ont peu à peu abandonné le préjugé, en vertu duquel le sel de Baria était inférieur à celui de Bacliêu qu'une récolte mauvaise n'a pu fournir en quantité suffisante pour la consommation.

En ce qui concerne l'opium, sa consommation est à peu près stationnaire. Mais on remarque que le nombre des fumeurs a diminué, surtout chez les Annamites.

La taxe de circulation sur le tabac se perçoit difficilement. Les marchande possèdent mille moyens de faire circuler ce produit sans que la Douane puisse mettre [22] la main dessus.

La province compte une recette subordonnée au chef-lieu et une recette auxiliaire à chacun des centres de Thotnot et Chomoi.

Les fonctionnaires des Douanes et Régies sont bons. Ils accomplissent leurs fonctions avec la modération et le tact désirables.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — Les relations télégraphiques et postales avec l'extérieur fonctionnent d'une façon satisfaisante. Au chef-lieu, il y a un bureau principal. À Culaogieng fonctionne un bureau complet géré par un excellent télégraphiste indigène. Un bureau secondaire est installé dans chacun des centres de Thotnot, Chomoi, Lapvo et Nuisap, ce qui porte le nombre total des bureaux des postes et télégraphes de la province à 6 dont 1 au chef-lieu et 5 dans les centres.

Le service télégraphique avec Nuisap fonctionne d'une façon imparfaite. Ce bureau s'ayant pas de relais et situé sur la ligne Longxuyên-Rachgia, ne peut avoir communication avec l'un des deux bureaux extrêmes qu'à certaines heures de la journée. Il y aurait lieu de réclamer, au service des Postes et Télégraphes, l'installation d'un relais permettant d'avoir une communication permanente avec Nuisap où vivent plusieurs colons. Cette installation ne coûterait qu'une somme insignifiante.

Les bureaux de Chomoi et Lapvo, ouverts depuis le 16 août, sont installés provisoirement dans des compartiments mis gracieusement à la disposition du village par [23] les propriétaires. Il a été convenu avec le service des Postes et Télégraphes que l'installation des lignes Laivung-Lapvo et Culaogieng-Chomoi sont à la charge des villages intéressés qui ont accepté, en demandant leur création, de payer un prix forfaitaire de 350 francs le kilomètre. Ces villages ont déjà prévu les crédits nécessaires pour ce paiement qui pourra s'effectuer lorsque le service des Postes et Télégraphes l'aura réclamé. En outre, ces villages se sont engagés à construire les locaux nécessaires à ces deux bureaux. Il y aurait lieu de veiller à ce qu'ils n'omettent pas d'inscrire à leur prochain budget les sommes nécessaires à cet effet.

En ce qui concerne le service postal intérieur, il ont assuré par un personnel de trams régionaux qui transportent les correspondances officielles et privées ainsi que le ravitaillement des Européens de l'intérieur, aux chefs de canton, lesquels sont chargés de la distribution par l'intermédiaire des notables. Ce système est défectueux et a besoin d'être réorganisé, d'autant plus que l'arrêté du gouverneur général en date du 17 août 1911, accordant une indemnité mensuelle de 2 \$ à tout agent régional ou communal pour assurer le service de la poste rurale, facilite, dans une certaine mesure, une organisation de tram pouvant donner toute satisfaction, tant à l'Administration qu'aux particuliers.

IMPÔTS. — CADASTRE. — Les impôts rentrent mais avec un certain retard, dû à une période difficile que traverse la province après la crise de disette de l'année dernière. La situation de recouvrement jointe au rapport du dernier trimestre [24] établi conformément à la circulaire du 20 9 mars 1912, donne tous les renseignements utiles.

Les opérations du cadastrage des villages de la province, déjà achevées pour 10 villages, se poursuivent actuellement dans les villages de My-hôi-dông et Kiên-an par les soins de M. le géomètre Rouan. Une réglementation de bornage, complétée récemment dans tous ses détails, précise les conditions de levé, le règlement des dépenses ainsi que la conservation et la tenue à jour des travaux exécutés.

SITUATION ÉCONOMIQUE. — la situation économique de la province est bonne. La dernière récolte a été satisfaisante et a permis aux habitants de se relever des suites de la crise de disette de l'année dernière. Le campagne rizicole actuelle se poursuit normalement grâce aux pluies régulières et aux faibles crues du Mekong qui sont encore inférieures à celles de la période correspondante de l'année dernière.

Pour venir en aide aux nécessiteux pendant la crise de disette, la province a puisé dans ses fonds régionaux et communaux une somme totale de 28.407 \$ 74 pour l'achat du paddy destiné à être distribué à titre remboursable. Le recouvrement du prix de ce paddy avancé est poursuivi depuis le commencement de la dernière récolte. Une somme de 16.672 \$ 10 est rentrée et il reste à percevoir une somme de 11.435 \$ 04 qui rentre difficilement, les débiteurs étant des miséreux, des vieillards, des veuves et des infirmes. Les ordres les plus formels ont été donnés aux chefs de canton en vue de faire rentrer rapidement tout ce qui pourra être perçu et [25] une enquête minutieuse sera faite en vue du dégrèvement des sommes irrécouvrables. Un rapport détaillé en date au 1^{er} avril 1912, adressé à M. le gouverneur, rend compte d'une façon très claire de toutes les opérations faites au sujet de cette distribution de paddy.

Pour aider les cultivateurs dans leurs opérations agricoles, la province a consenti, en faveur d'un certain nombre de propriétaires, des prêts sur récolte sur la Banque de l'Indochine. Ces prêts s'élèvent à un total de 15.588 \$ 00. À l'échéance du 15 mai dernier, 12 propriétaires ont été autorisés à renouveler leur emprunt et 5 propriétaires ont été invités à rembourser le montant de leur prêt qui remonte à une époque déjà assez éloignée ; trois propriétaires ont déjà remboursé. Il reste à poursuivre le recouvrement de 820 \$ 00 dus par deux propriétaires.

Pour la présente année, une disette de paddy n'est pas à craindre. Les réserves de cette céréale sont encore assez importantes dans les villages, surtout dans ceux des cantons de Đinh-my et de An-phu. De plus, instruits et assagis par la triste expérience de l'année dernière, les habitants ont cultivé cette année de grandes superficies de maïs et de patates. Dans tous les villages, il y a actuellement une provision de maïs plus que suffisante pour parer à toute éventualité. Les patates ne se récoltent que dans quelques jours. On prévoit une très bonne récolte de ce tubercule qui a été d'une aide précieuse pour la population pendant la crise de disette de l'année dernière.

[26] Au point de vue industriel, la province possède peu de ressources. À part les pêcheries qui procurent un revenu d'une trentaine de mille piastres aux villages, on ne peut guère citer que les carrières de granit de Nuisap dont la prospérité croît de jour en jour.

À ChoThu et à Culaogieng, les indigènes se livrent à l'élevage du ver à soie et fabriquent un tissu de soie assez apprécié. La station séricicole de Tânchâu s'est intéressée à cette industrie et a distribué de temps à autres des graines sélectionnées. La création d'une magnanerie modèle à Chomoi a été décidée, mais la réalisation n'a pu en être encore commencée. Le délégué administratif de cette localité a été chargé de s'occuper activement de cette question.

Les autres petites industries indigènes telles que : scieries, briqueteries, ateliers de construction de barques, teintureries, etc., assurent assez largement un moyen d'existence à ceux qui s'y livrent mais ne sont pas encore prêts de prendre un essor susceptible d'être signalé.

Le commerce de la province consiste surtout en transactions sur le paddy dont le prix a atteint dernièrement jusqu'à 1 \$ 55 le gia de 40 litres aux divers marchés de la

province. Le cherté de cette première denrée d'alimentation des indigènes profite à une majeure partie de la population, mais elle est aussi funeste pour la catégorie des ouvriers et mercenaires, dont le salaire n'augmente pas proportionnellement à l'augmentation de ce prix.

[27] Pénétré des inconvénients de cette situation, j'ai proposé, l'année dernière, à l'autorité supérieure, de tarifer le paddy livré à la consommation locale. Mais des considérations d'ordre extérieur n'ont pas permis d'adopter cette mesure.

En ce qui concerne le commerce d'importation, les marchandises de provenance européenne, surtout les produits manufacturés, entrent de plus en plus dans la consommation des indigènes. L'eupéanisation des usages extérieurs des Chinois depuis la révolution en Chine va aider encore la préférence de ces produits sur les articles de provenance chinoise.

COLONISATION AGRICOLE EUROPÉENNE. — La colonisation agricole européenne de la province est presque nulle si l'on ne tient compte des propriétés en rapport acquises par les missionnaires.

Actuellement, il y a deux colons agriculteurs dans la province, MM. Queinnec et Huynh-quan-Miên. Mais aucun d'eux n'obtient un résultat appréciable.

MM. Gourgand et Barthe, commis des Douanes et Régies, ont obtenu chacun une concession dans le canton, de Đinh-my. Ils les font cultiver par des indigènes sous la surveillance d'un gérant également indigène. Les résultats obtenus n'ont été guère satisfaisants jusqu'à ce jour.

M. Michel, ingénieur des Travaux publics en retraite et qui s'est établi géomètre civil, possède des terres en bordure du canal de Rachgia.

[28]

RÉSUMÉ

Il y a trente-huit mois, j'ai pris la direction d'une province dont la situation morale et matérielle était inquiétante. Mon prédécesseur, un brave et digne fonctionnaire qui ne connaissait pas malheureusement assez la Cochinchine, venait d'être rappelé, victime de dénonciations d'un magistrat colon dont il n'avait pas voulu satisfaire les caprices. L'ordre était partout troublé, l'administration communale était entre les mains d'incapables et d'indignes qui dilapidaient les fonds communaux, poursuivaient de leur haine et de leur vengeance les braves gens, leurs adversaires, qu'ils faisaient même condamner jusqu'à un an de prison pour des crimes et délits inventés de toutes pièces, des bandes de voyous affiliés de sociétés secrètes parcouraient les villages et venaient même exercer leurs méfaits jusqu'au marché du chef-lieu. Les prestataires, rangés en ligne de bataille le long du canal de Boac au Boot, étendards de sociétés secrètes déployés, assommaient notables et miliciens ; les chefs de cantons, les notables et les gradés de la police laissaient faire et, par peur, passaient eux-mêmes aux sociétés secrètes ou leur donnaient des parents comme gages. L'autorité française était si peu effective que lorsque Tan Vang, le grand chef des sociétés secrètes, fut embarqué, après sa condamnation, sur le bateau du Cambodge passant à ChoThu, des centaines de partisans montés sur des pirogues entourant le bateau lui crièrent en se prosternant à la face du Procureur de la République : « Borne santé et au revoir. » Sa libération fut fêtée d'une façon encore plus enthousiaste. Des fêtes publiques avec [29] représentation théâtrale furent organisées pendant plusieurs jours au moyen de souscriptions publiques s'élevant à plusieurs centaines de piastres.

Je suis heureux de dire, après M. le gouverneur Gourbeil, qui me fit l'honneur de me féliciter publiquement lors de son passage à Longxuyên, que l'ordre et la sécurité règnent partout. Les sociétés secrètes ont été radicalement dissoutes, les conseils des

notables réorganisés comptent dans leur sein l'élite de la population. Des postes de police aident les notables dans la recherche et la poursuite des perturbateurs de l'ordre ; la réorganisation complète des rôles de l'impôt personnel a permis d'attribuer à chaque indigène son identité réelle ; un contrôle des anciens condamnés avec indication de leur domicile et de leurs moyens d'existence assurés par certains propriétaires fonciers qui les prennent à leur service, maintient dans la bonne voie, sauf de rares exceptions, cette catégorie dangereuse d'indigènes. En un mot, ce sont les bons qui commandent et les mauvais qui ont peur.

Les fonds communaux — qui servaient même, avant ma prise de service, à payer, en fin d'année, les impôts irrecouvrés du budget local et du budget provincial —, soumis à un contrôle rigoureux, ont permis la construction de nombreux marchés, maisons communes, écoles, postes de police, la construction de deux bureaux télégraphiques secondaires qui rendent déjà des services très appréciés.

L'enseignement préparatoire et l'enseignement élémentaire franco-indigènes ont été entièrement organisés sur [30] des bases solides qui leur assurent un fonctionnement régulier.

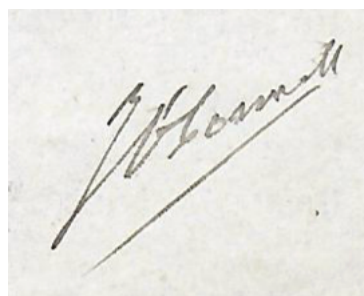
Le chef-lieu et le centre ont été assainis en partie et les mesures propres à la protection de la santé publique ont reçu un commencement d'exécution.

L'établissement hospitalier provincial a été complètement organisé, Une infirmerie maternité fonctionne à Thotnot. Si cette institution produit de bons résultats, comme il y a tout lieu de le croire, des créations analogues pourraient être adoptées pour les autres centres.

De gros travaux régionaux ont été exécutés, tels que la construction de 16 km de la route de Cantho, le creusement de deux canaux d'une longueur totale de 15 km, l'élargissement et le curage des canaux de Mac-can-dung, Chavà, et Tham-rôm, le terrassement de la route circulaire de Culaogieng, des chemins de Thotnot, la construction d'une maison des passagers, etc.

Partout, les habitants se livrent avec confiance à leurs opérations de culture ou d'échange et ne rêvent que de pouvoir jouir avec sécurité du fruit de leur labeur.

Lorsque, par des travaux d'hydraulique appropriés, cette province sera à l'abri des aléas de la culture, elle sera une des provinces les plus prospères de la Cochinchine. Je la quitte avec la satisfaction du devoir accompli.



En fin de carrière, disgracié,
Hugues O'Connell est nommé en 1914
directeur du [bagne de Poulo-Condore](#)

Voir Gérard O'Connell,
L'AFFAIRE H.J.E. O'CONNELL,
Face à l'inhumanité de la détention dans le monde colonial
(Paris, L'Harmattan, 2020, 339 pages, 35 euros)

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 164)

O'CONNELL, planteur à Thanh-diên (Tây-ninh).

PLANTATION DE THANH-DIÊN

(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1^{er} trim. 1916, p. 112)

Propriétaire : M. O'Connell.

Superficie : 12 hectares dont 10 plantés comprenant 3.000 arbres.

La Vie indochinoise
GOUVERNEMENT GENERAL
Les événements et les hommes.
(*Les Annales coloniales*, 3 mars 1917)

On pourrait intituler cette histoire « Un particulier qui n'a pas peur », car c'est, en effet, celle d'un contribuable qui osa s'attaquer à la Toute-Puissante Administration, et, pour plus de certitude, à son chef en qui il la personnifia.

Nous cueillons le récit dans le *Courrier saïgonnais* du 20 janvier :

M. O'Connell ayant à se plaindre des procédés du gouvernement et de l'administration des Douanes et Régies à son égard, à l'occasion du débarquement de ses bateaux à son retour de l'île de Poulo-Condore et de leur visite douanière en présence d'un représentant de la police, assigna devant le Tribunal de 1^{re} instance le gouvernement général de l'Indochine, l'administration des Douanes et Régies et M. Kircher personnellement.

La cause, plaidée devant le Tribunal, aboutit à la condamnation de M. Kircher au paiement de 100 piastres de dommages-intérêts envers M. O'Connell, à la délivrance immédiate à M. O'Connell de ses bagages illégalement détenus par l'administration des Douanes, sous une astreinte de 50 piastres par jour de retard.

Contre ce jugement, appel fut interjeté par M. Kircher. L'affaire vint hier devant la première Chambre de la Cour d'appel.

La Cour était composée de M. le président Clayssens ³ et de MM. les conseillers Carré et Tricon ⁴.

L'avocat de M. Kircher était M^e Mathieu ; celui de M. O'Connell, M^e Gallois-Montbrun.

Il est à remarquer que ce ne sont pas les mêmes avocats qui plaident l'affaire devant les juges de 1^{re} instance. Devant la Cour, M^e Crémazy s'était fait remplacer et M^e Espinet ⁵, mobilisé, ayant quitté la colonie pour se rendre sur le front, était remplacé par M^e Mathieu,

Les avocats déployèrent toutes les ressources de leur art : M^e Mathieu pour attaquer la décision du premier juge et démontrer que rien dans les actes des agents de l'administration des Douanes et Régies ne pouvait être considéré comme illégal et vexatoire pour M. O'Connell ; M^e Gallois-Montbrun pour confirmer l'argumentation présentée devant le Tribunal de 1^{re} instance et démontrer ce qu'il y avait d'arbitraire et d'illégal dans cet accord intervenu entre la Douane et la Police pour opérer concurremment la visite et le contrôle de ses bagages.

Le ministère public ayant désiré prendre des réquisitions dans cette affaire, celle-ci est renvoyée *sine die*.

24.

Thudaumot. — Concession provisoire à M^{me} O'Connell d'un terrain de 49 ha. sis à Chanh-luu

DOSSER n° 3274. — 1^{er} BUREAU (2^e SECTION)
(Conseil colonial de la Cochinchine, 21 septembre 1917)

Rapport au conseil colonial

Par lettre, en date du 18 juillet 1917, l'Administrateur de Thudaumot a transmis, avec avis favorable, une demande présentée par M^{me} O'Connell, en vue d'obtenir, en concession gratuite et provisoire, un lot de terrain domanial, d'une étendue de 49 hectares, sis au village de Chanh-luu, canton de Binh-hung, province de Thudaumot.

L'accomplissement des formalités réglementaires d'enquête et d'affichage n'ayant donné lieu à aucune réclamation, rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à M^{me} O'Connell ; l'Administration a, en conséquence, l'honneur de proposer au conseil colonial d'autoriser la concession gratuite et provisoire, au profit de la pétitionnaire, du terrain qu'elle sollicite.

Saïgon, le 29 août 1917.

Le gouverneur p. i. de la Cochinchine,
RIVET.

Rapport de la commission

Messieurs,

³ Pierre-Léopold-Georges Clayssen (et non *Clayssens*) : né à Basse-Terre (Guadeloupe), le 10 août 1854. Magistrat à la Guyane, à la Guadeloupe, en Inde, puis à Hanoï (1911). Chevalier de la Légion d'honneur du 18 janvier 1911.

⁴ Albert-Édouard Tricon : né le 18 février 1867 à Marseille. Magistrat au Tonkin, au Cambodge et en Cochinchine (1894-1926), puis avocat-défenseur à Saïgon (1926-1931). Auteur d'un recueil de chansons cambodgiennes (Saïgon, imprimerie Portail, 1922). Président de la Société des études indochinoises. Officier de l'Instruction publique (1912), chevalier de la Légion d'honneur (1924).

⁵ Maurice-Célestin-Zacharie Espinet (1886-1954) : chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (*JORF*, 11 novembre 1927, *L'Écho annamite*, 30 décembre 1927). Délégué du Cambodge au conseil supérieur des colonies (1928), invalidé, battu en 1931 par le jeune notaire Maurel.

De même que la précédente demande, celle que formulée M^{me} O'Connell n'a soulevé, au cours de l'enquête faite, aucune difficulté. Votre commission vous propose donc de l'accueillir favorablement.

Le rapporteur,
MAYER.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission.
(Adopté).

Services civils de l'Indo-Chine
(*Journal officiel de la République française*, 26 décembre 1917, p. 10.633)

Par décret en date du 15 décembre 1917, rendu sur la proposition du ministre des colonies, M. O'Connell (*Hugues-Joseph-Eustache*), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indo-Chine, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de services, à compter du 31 décembre 1917.

Son fils, DANIEL O'CONNELL (1898-1980),
crée en 1916 sa propre plantation sur Thudaumot
épouse en 1920 MARIE-MADELEINE LABBÉ dit LABBEZ,
fille d'un administrateur à la résidence supérieure du
Tonkin et de l'Annam ⁶.
et entre en 1921 dans les Eaux et Forêts,

1919 : Daniel O'Connell fait vraisemblablement apport du domaine de Thanh-Diên à
la [Société des sucres et rhums de Cantho](#) dont il se présente en 1920 comme l'employé
avant d'entrer en 1921 dans les Eaux et forêts.

PROVINCE DE THUDAUMOT
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, 1-171)

Plantations d'hévéas de M. O'Connell, à Phu-luong.
[Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, Daniel O'Connell vendit cette petite plantation
lorsqu'il fut nommé à Thu-dâu-môt (d'après son petit-fils, le Dr Gérard O'Connell)].

Dans les Services agricoles
« Bulletin agricole » de l'Institut Scientifique de l'Indochine,
n° de septembre 1921
(*L'Écho annamite*, 3 septembre 1921)

Ce numéro renferme une étude ... sur le vieillissement du caoutchouc vulcanisé, par
MM. O. de Vries et Hellendorn, traduite par MM. [Joseph] O'Connell et P Carton. Ces
questions de conservation, de vieillissement, de transformations du caoutchouc, qui ont
fait l'objet d'études approfondies à Java, sont peu connues en général et l'institut
scientifique s'est appliqué à les suivre et, à plusieurs reprises, en a présenté les résultats
les plus importants à ses lecteurs.

.....

Institut scientifique de l'Indochine
Bulletin de l'Institut scientifique de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 20 décembre 1921)

⁶ Constant Labbez (Guise, Aisne, 13 août 1864-Cagnes-sur-Mer, 1955) : il combat au Tonkin de 1885 à
1888, avant d'entrer dans les services civils. Admis à la retraite le 1^{er} novembre 1919. Chevalier de la
Légion d'honneur du 20 octobre 1920. D'Indochine, il a notamment ramené un magnifique tableau de la
[réception au palais impérial de Hué à l'occasion du Têt 1912](#).

Le numéro de décembre 1921 du « Bulletin agricole de l'I. S. I. » vient de paraître. Il renferme les études suivantes :

Note sur la maladie de la canne à sucre dite « Maladie de Fiji », par M. J. Haskell (traduite par M. [Joseph] O'Connell)

SERVICE DES FORÊTS
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 586)

Gardes principaux stagiaires

O'Connell (Daniel-François)
Né le 20 février 1898.
Entré dans les S.C. le 30 juillet 1921.
Affecté au Cambodge.

(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)

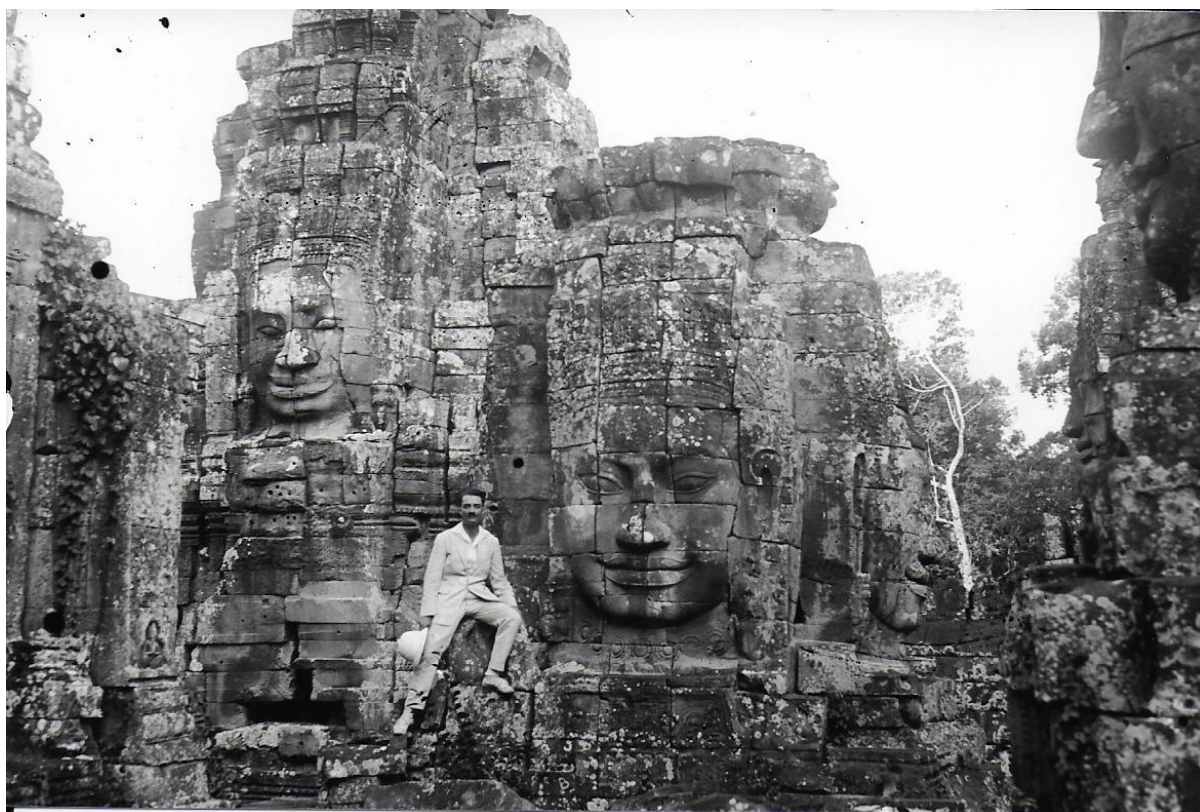
- Plantation O'Connell
Au village de Phu-luong, canton de Binh-diên.
Superficie totale : 10 hectares entièrement plantés, dont 3 h. en 1916 et 7 h. en 1918.

Propriétaire : M. O'Connell.

- Plantation Thanh-Diên
La plantation appartient à M. O'Connell.
Province de Tây-ninh, village de Thanhdiên.
Superficie totale : 12 hectares.
Superficie complantée : 10 hectares.
Nombre total des arbres : 3.000 arbres.

Sont inscrits au tableau d'avancement de 1925 du personnel des Forêts :
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1925)

Garde principal de deuxième classe : MM. Macauin, Soufrayeu, Vally, Fairot, Guerrini, Maurin, O'Connell, Passalle, Bourrelly, Favey.



Bayon, 1926.
Photo Daniel O'Connell
Coll. Gérard O'Connell

7 juillet 1925
(*Bulletin administratif du Cambodge*, juillet 1925, p. 793)

Une indemnité de changement de résidence de 120 piastres est accordée à :
M. O'Connell. (*Daniel-François*), garde principal de 2^e classe des Forêts, vivant en famille à la colonie, ayant accompli son stage à l'École supérieure d'agriculture et de sylviculture de Hanoi, et affecté à la division forestière de Pursat, où il ne reçoit pas d'ameublement en nature.

SERVICE FORESTIER DU CAMBODGE
PERSONNEL EN STAGE A
L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE ET DE SYLVICULTURE DE HANOI
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1925, p. 308 et 628)

MM. O'Connell. (*Daniel-François*), garde principal de 2^e classe.
Né le 20 février 1898.

15 janvier 1926
(*Bulletin administratif du Cambodge*, janvier 1926, p. 54)

M. O'Connell. (*Daniel-François*), garde principal de 2^e classe des forêts, en service à Pursat, est appelé, sur sa demande, à continuer ses services à la direction du service

forestier à Phnôm-Penh, comme chef de la section de la comptabilité, en remplacement de M. Chemin, en instance de départ en congé.

M. Le Saux (Jean), inspecteur adjoint de 2^e classe des forêts, rentrant de congé, est affecté à la division forestière de Pursat, en remplacement de M. O'Connell.

30 janvier 1926

(Bulletin administratif du Cambodge, janvier 1926, p. 60)

Permission de 20 jours, à solde entière, est accordée, à compter du 8 février 1926, à M. O'Connell (Daniel), garde principal de 2^e classe des forêts à Phnôm-Penh, pour en jouir à Saïgon (Cochinchine).

10 mars 1926

(Bulletin administratif du Cambodge, mars 1926, p. 315)

Est rapporté l'arrêté n° 62, du 15 janvier 1926, pour ce qui concerne l'affectation à Phnôm-Penh de M. O'Connell. (*Daniel-François*), garde principal de 2^e classe des forêts, non installé.

18 juin 1926

(Bulletin administratif du Cambodge, juin 1926, p. 760)

M. O'Connell. (Daniel), garde principal de 2^e classe des forêts, en service au Cambodge, est mis, sur sa demande, à la disposition du gouverneur de la Cochinchine.



Bayon : stèle à la mémoire de Jean Commaille, conservateur d'Angkor, assassiné en 1916
Photo Daniel O'Connell, 1926.
Coll. Gérard O'Connell

PLANTATION THANH-DIEN

(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Sur le village de Thanh-diên, province de Tayninh.

Propriétaire : M. O'Connell.

Superficie globale : 12 hectares

Superficie plantée en hévéas : 10 hectares.

Nombre d'hévéas plantés : 3.000.

PLANTATION O'CONNELL

(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Sur le village de Phu-luong, canton de Binh-diên, province de Thudaumot.

Propriétaire : M. [Daniel] O'Connell.

Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : en 1916 : 3 ha, en 1918 : 7 ha.

Superficie globale : 10 hectares.

Superficie plantée en hévéas : 10 hectares.



Direction du service des eaux et forêts de Cochinchine à Saïgon, à l'angle des Richaud et Mac-Mahon.
Le personnel (2 janvier 1927)(Coll. Gérard O'Connell)

TAYNINH
Le retour de M. Dujardin
par P. C.
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1927)

M. Dujardin, inspecteur des Forêts, arrivé de France par le *Paul-Lecat*, reprendra ses fonctions de chef du cantonnement forestier, poste qu'il avait occupé durant 5 ans, à Tâyninh.

En son absence, il était remplacé, avec compétence, par le sympathique inspecteur adjoint des forêts, M. Daniel O'Connell, qui ira occuper le poste de Lôc-ninh, dont il est titulaire.

LA COCHINCHINE TOURISTIQUE ET GIBOYEUSE
—○—
À TAYNINH
(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1928)

M. O'Connell, le jeune sous-inspecteur des forêts, en est à son troisième tigre depuis six mois, sans s'être jamais trop écarté du chef-lieu.

.....

111

TAYNINH. — Concession par marché de gré à gré de 27 ha., de terrain domanial sis à Thai-binh au profit de M. J. Aspar, ancien combattant.
(*Conseil colonial de la Cochinchine*, 8 novembre 1928)

Rapport au conseil colonial

Par marché de gré à gré approuvé le 26 février 1927, M. Aspar Joseph a obtenu, à titre d'ancien combattant de la Grande Guerre, la concession d'un lot de terrain domanial d'une contenance de 40 ha. 20.04 figuré sous le n° 7 du plan de lotissement de l'ancienne concession O'Connell, réservée à la petite colonisation et sise au village de Thaibinh, canton de Hoa-ninh, province de Tayninh.

.....



Le cantonnement forestier de l'Ouest-Cochinchinois en 1930.
Au premier rang, au centre, avec chapeau cloche, Marie-Madeleine O'Connell avec Roger sur ses genoux. Derrière elle, son mari, Daniel, calvitie et moustache.
(Coll. Gérard O'Connell)

Chronique des provinces
Tây Ninh
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1930)

.....
Autres départs

Nous apprenons le prochain départ en congé de Mme, M^{lle} et M. Daniel O'Connell, le jeune et sympathique sous-inspecteur des Forêts, chef de la division forestière de Lôc-Ninh⁷.

M. O'Connell est très sympathiquement connu à Tây Ninh, dont la population l'a vu grandir, aux côtés de son père, ancien administrateur de la province, lui-même aimé et respecté de tous.

L'ŒIL DE CAO-DAI ET L'ŒIL DE MOSCOU
(*Le Populaire d'Indochine*, 14 septembre 1930)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1930)

.....
Il y a quelques mois, M^{me} Monnier et le phu Tuong, de Baria, ont acheté à M. Trieu 500 ha. d'excellente terre, sis à Tây Ninh (ancienne propriété O'Connell), et les prêtres de Cao-Dai ont annoncé que les sectateurs du Dieu pouvaient venir s'y installer.

PLANTATION O'CONNELL
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

Propriétaire : Daniel O'Connell.
Commune de Thanh-Diên.
Canton de Hoa-Ninh.
Voie d'accès : route Coloniale, n° 1, route Provinciale n° 5.
Distance de Saïgon : 102 km.
Nature du terrain : terre grise.
Année de la première mise en culture : 1904.
Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Tây Ninh n° 106).
Méthode de culture : défrichement et désouchement intégrales, plantation : Stumps
2 ans.
Méthode de saignée : journalière sur le 1/4 de la circonférence.
Main-d'œuvre : libre. Annamites et Cambodgiens.
Immeubles et installations : 1 grande maison en maçonnerie avec dépendances, 1 fumoir, 1 laminoir, 1 hangar en paillotes, écuries, poulaillers en maçonnerie, 1 grand campement comprenant 7 paillotes en torchis.
Matériel agricole : 1 tracteur Fordson avec charrues à 8 disques, B. T. H. Oliver, 4 charrues en fer pour bétails, 2 charrettes, outillage divers (haches, pioches, etc.).
Cheptel : 60 têtes (bœufs, vaches) 2 chevaux.
Production annuelle : 4.800 kg.

⁷ Autorisé par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 6 février 1930 à se rendre à Bagnères-de-Bigorre en congé administratif de onze mois. S'est embarqué à Saïgon le 5 avril 1930 à bord du *Cap-Saint-Jacques*, des Chargeurs réunis.

Autres cultures de la plantation : arachides, pastèques, manioc, tabac et autres légumineuses.

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
106	O'Connell	O'Connell	Saigon, 11, r. Miche	120 00	92 00

N°	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriques
106	O'Connell	5.000					25.000			4.800	4,8

PROVINCE DE RACHGIA
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1933, p. 994)

O'Connell. — Chef de cantonnement de l'Ouest.

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1934)

Décès. — On nous fait part du décès de M. H. E. Joseph O'Connell, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine en retraite, survenu à Saint-Girons (Ariège), dans sa 70^e année, pieusement muni des sacrements de l'Église.

Le défunt était le père de M. Daniel O'Connell, le sympathique inspecteur adjoint des Forêts de Indochine à Thudaumot, à qui nous adressons nos biens sincères condoléances.

TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR 1934
Service forestier de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1934)

Pour le grade d'inspecteur adjoint de 1^{re} classe :
MM. Lemasson, O'Connell.



Largement autarcique, la plantation O'Connell possédait sa tuilerie-briqueterie :
le séchage avant la cuisson.

Madeleine et Daniel O'Connell pratiquaient aussi l'élevage à Tra-Phat, au pied du
mont Vui Bà Den.



Troupeau de moutons avec des bergers vietnamiens
Probablement une exception car le *Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, 1933, p. 418-419, affirme qu'il n'y avait pas de moutons en Cochinchine et au Cambodge.
L'élevage fut décimé par les Japonais, puis les Vietminh.



Un taureau géniteur de la race Sind avec Patrick O'Connell. Au fond, à gauche, le Vui Bà Den

Cochinchine
Une tournée de M. le gouverneur Pagès
(*La Tribune indochinoise*, 7 juin 1937)

.....
la tournée se poursuivait le jour suivant, mais à travers des pistes forestières où, comme à Canlé, le chef du cantonnement, M. O'Connell, sous l'œil du distingué chef de service, M. Boucaut, expliqua au gouverneur les travaux déjà réalisés pour protéger le massif contre l'incendie, ou, comme à Langtrang, on constata les coupes d'améliorations que réalise le Service forestier qui poursuit une tâche ingrate, puisqu'elle consiste à préparer l'avenir en empêchant la dilapidation de nos richesses en bois précieux.

À THUDAUMOT

Le départ de M. O'Connell
(*La Dépêche d'Indochine*, 27 juillet 1937)

Le samedi soir 24 courant. a eu lieu au bureau du cantonnement forestier de Thudaumot, transformé en sale de fête coquettement pavoisée et richement décorée, une réunion, tout intime, à laquelle assistaient tous les chefs des divisions de Bencat, Bensuc, Thudaumot et Chon-Thanh avec leurs gardes, en l'honneur du départ en congé de M. O'Connell, inspecteur des forêts, et sa famille.

Lorsque tout le monde eut pris place et que le champagne pétillait dans les coupes, M D Diép, chef de la division forestière de ChonThanh, au nom du personnel, fit ressortir l'œuvre du partant, tout en le remerciant des bons conseils qu'il lui prodigua et lui présenta les souhaits de bon voyage et d'heureux séjour en France.

À ces souhaits, M. O'Connell répondit en quelques mots émus et manifesta la joie qu'il avait eue à diriger le cantonnement depuis quatre ans avec une collaboration étroite du personnel.

M. O'Connell, par son activité dans le service, avec un désintéressement absolu, son intégrité reconnue de tous, sa grande modestie, son adresse sans égale et sa connaissance parfaite de la langue du pays qu'il manie sans difficulté et aucune gêne dans la prononciation, est unanimement estimé par l'autorité supérieure ainsi que par ses subordonnés et exploitants forestiers.

Le retour de M. O'Connell
(*La Dépêche d'Indochine*, 13 septembre 1938)

Rentré de France par le *D'Artagnan*, il reprend sa place à Thudaumot.

Saïgon
Les obsèques de M. Jégo
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1938)

C'est hier après-midi qu'ont eu lieu les obsèques de M. François Jego, ancien fonctionnaire des forêts, ne comptant que des amis dans ce pays.

La levée du corps eut lieu à 16 heures à la morgue de l'hôpital Grall, en présence de nombreux amis et connaissances du défunt parmi lesquels nous avons remarqué : MM. Boucaud, chef du service forestier en Cochinchine, Macquin, Triballat, Jolivet Andre, Cadet, Genoit, Bourges, O'Connell, Salum, Richaud, Arrighi, Cazale, Macon, Couriet, Delmas, Lassalle, Variot, Nicoli, Macquillon etc., etc.

Après que l'absoute eut été donnée en la chapelle de l'hôpital par le R. P. Parrel, le cortège se forma pour gagner le cimetière. De nombreux pousses remplis de couronnes précédaient le corbillard dont les cordons étaient tenus par MM. Jolivet, Boucand, Macquin.

.....

Distinctions honorifiques

Chevalier de l'ordre royal du Cambodge
(*Le Populaire d'Indochine*, 18 mars 1939)

O'Connell, inspecteur adjoint de 1^{re} cl. des forêts.

Avis de décès

(*Le Populaire d'Indochine*, 14 avril 1939)

Madame V^{ve} J. O'Connell,
Monsieur Daniel O Connell et ses enfants,
Madame Lévie Ramolino et ses enfants,
Madame V^{ve} Émile Godait et sa famille,
Mère, frère, sœurs et neveux du défunt,
L'Amicale cochinchinoise des anciens combattants
ont la douleur de faire part du décès de

Marcel Mac René O'CONNELL

survenu à l'hôpital Grall, le 13 avril 1939 à 1 h. du matin.

Les obsèques auront lieu le 14 avril à 7 heures (cérémonie religieuse à la chapelle de l'hôpital).

Le présent avis tient lieu faire-part.

Les obsèques de M. Marcel O'Connell
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 avril 1939)

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris et annoncé hier le décès de M. Marcel O'Connell, ancien combattant connu et estimé.

Très sérieusement touché aux reins par suite des blessures de guerre, M. O Connell n'en continuait pas moins à faire bon visage contre mauvaise fortune.

Le voyant lutter de cette façon, ses amis pensaient qu'il finirait pas prendre le dessus et qu'il retrouverait son activité passée.

Il n'en fut rien mais bien que ne laissant pas percer ses sentiments, M. O'Connell sentait néanmoins le mal empirer et avait dit à ses intimes qu'il croyait que jamais plus il ne pourrait travailler.

Le lendemain, en effet, il s'éteignait doucement.

La levée du corps eut lieu à la morgue de l'hôpital Grail hier matin, à sept heures. Après que l'absoute eut été donnée en la chapelle de l'établissement, le convoi se forma pour gagner le champ de repos de la rue Massiges.

En plus des membres de la famille du défunt figuraient dans le cortège : MM. Bourrin, président de l'A.C.A.C., Boudieu, vice-président, Montandon, trésorier, Roumy, Cazale, Theron, etc.

Sur la tombe fraîchement ouverte, M. Bourrin prononça le discours que voici :

Discours de M. C. Bourrin,
président des A C.

« Nous avons la douleur d'accompagner aujourd'hui jusqu'à cet ultime lieu de rassemblement notre Camarade Marcel Mac René O'Connell.

Né le 18 octobre 1894 à Cantho, fils d'un administrateur qui a laissé un grand souvenir dans le corps des Services civils, le défunt avait une éducation parfaite et une instruction solide.

Marcel O'Connell n'avait donc que 21 ans lorsqu'il fut incorporé au 22^e R.I.C. en 1915. Il servit durant deux ans aux armées et fut cité à l'ordre du 43^e bataillon de tirailleurs sénégalais, le 13 juillet 1917, dans les termes suivants : Désigné comme guetteur auprès du commandant de compagnie, a permis de parer au danger avec le maximum de rapidité en signalant une contre-attaque prête à déboucher par surprise. Belle attitude au feu. » O'Connell était titulaire de la croix de guerre, de la médaille interalliée et de la médaille commémorative.

Notre camarade a fait vaillamment son devoir ; malheureusement, la maladie le fit renvoyer à l'arrière fin 1917 et depuis lors, sa santé n'avait fait que décliner. Rendu à la vie civile, il ne put demeurer longtemps dans les emplois qu'il avait pu se procurer, et, depuis de longs mois, O'Connell ne subsistait plus que d'une manière précaire. Il avait dû recourir plusieurs fois à la la caisse de secours de l'Amicale des anciens combattants et je n'en parlerais pas si je ne tenais à dire que sa préoccupation lancinante était de rembourser à l'échéance ; il est mort sans nous devoir un sou et pour qui connaît les conditions pénibles de son existence, cela s'apparente à un véritable héroïsme.

Très diminué physiquement, O'Connell avait conservé un vif sentiment de l'honneur ; les dernières années de sa vie ont été une véritable torture et nous devons nous incliner avec une émotion fraternelle devant le cercueil de ce bon Français. Il meurt à 45 ans, victime des fatigues du front, sans avoir pu connaître, après la victoire, les joies du travail et du foyer qui ont été pour tant d'autres combattants une compensation à leurs souffrances de la guerre.

Que sa malheureuse mère, son frère, ses sœurs et ses neveux soient assurés de la perte très grande que les Anciens Combattants prennent à leur chagrin.

Marcel O'Conseil, vous aviez la haute estime de vos frères d'armes.

Reposez en paix ! »

Après quoi, chacun s'inclina devant les restes de celui qui avait été un charmant camarade de son vivant, puis on se retira l'âme endeuillée.

À tous ceux que ce drame affecte nous présentons nos condoléances émues.

En deux mots
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1939)

Le jardin botanique et zoologique de Saïgon s'est enrichi de trois animaux : un semnopithèque, provenant d'un achat ; deux marabouts, présents de M. O'Connell, domicilié à Thudâumôt.

Service forestier
(*Le Populaire d'Indochine*, 25 janvier 1940)

M. O'Connell, inspecteur de 3^e cl. des forêts du cantonnement forestier de Thudaumot, est désigné pour remplir à titre provisoire les fonctions de chef du service forestier de la Cochinchine, en remplacement de M. Boucaud, inspecteur principal de 1^{re} cl. des Eaux, Forêts et Chasses des Colonies, chef de service titulaire mobilisé

Distinctions honorifiques
Médaille d'honneur du Service des eaux et forêts de l'Indochine
(*La Dépêche d'Indochine*, 21 janvier 1941)

O'Connell Daniel, inspecteur de 3^e classe, Cochinchine.

Intérieur de la maison de Thanh-Diên



Salle à manger carrelée. Buffet, table et chaises Art Déco.

Table et chaises Art Déco. À droite : 2 nghos.



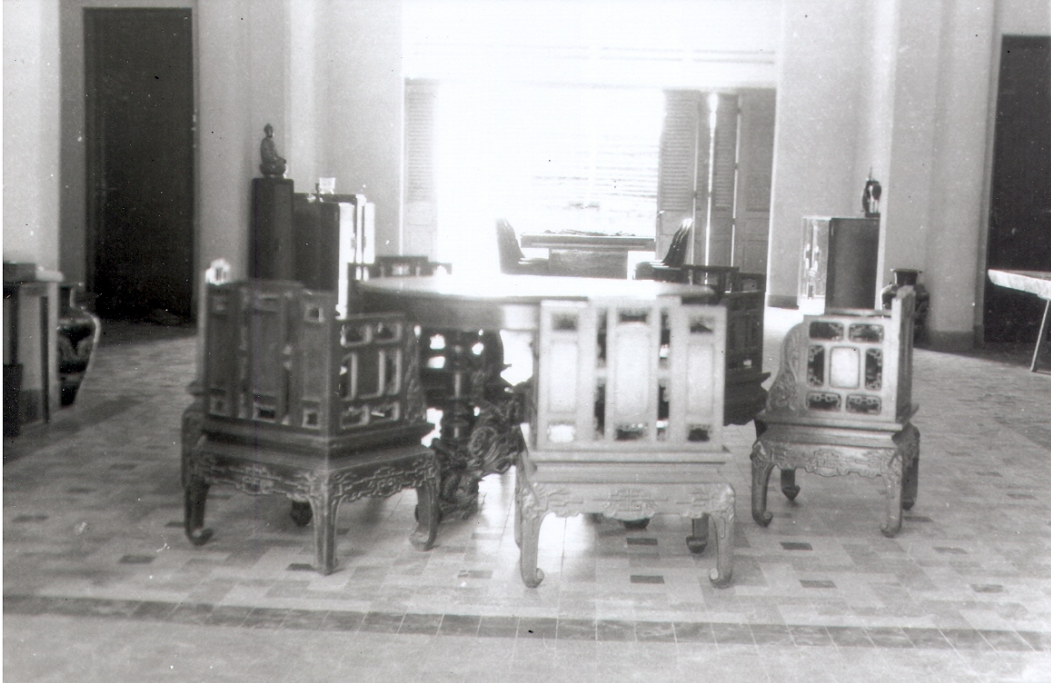


Table et chaises annamites très lourdes, en bois de fer



Vestibule

MADELEINE

gère la plantation et fait face en 1945 au coup de force japonais et au déchaînement caodaïste

Patrick O'Connell, fils de Madeleine et Daniel, s'engage dans la guerre contre le Siam, puis intègre l'École militaire interarmes (ÉMIA) de Tong, au Tonkin.



Tong, mars 1941. Retour d'exercice.

Au premier rang : Griuncelli, Hubert de Boisboissel, Hoareau, Patrick O'Connell, Kim Anh, Lefort.

Au fond : Calard.

(Coll. Gérard O'Connell)

En 1945, Patrick O'Connell est versé dans le commando Conus opérant au Laos.

COMMANDO

CONUS



Insigne 2^{ém} type Cdo CONUS



Lieutenant Colonel Adrien CONUS



Insigne Cdo CONUS
fabrication locale Indo



Brevet para France Libre
réalisé en Indochine

Lieutenant-colonel Adrien Conus



Image très rare et inédite du commando Conus au Laos : Patrick O'Connell, à l'arrière-plan, à droite
(photo Guyomard)(Collection Gérard O'Connell)

UNE FIN TRAGIQUE

DÉCEMBRE 1947 : ASSASSINAT DE MADELEINE O'CONNELL

M^{me} Marie-Madeleine
O'Connell
assassinée
sur sa plantation
(*Le Journal de Saïgon*, 31 décembre 1947)

Une nouvelle brève a jeté la consternation, depuis hier soir, aussi bien [dans] les familles françaises installées depuis longtemps en Indochine que [dans] de nombreux familles annamites.

M^{me} Marie-Madeleine O'Connell a été victime d'un attentat sur sa plantation de Tayninh. Une balle dans la nuque a mis fin à la vie d'une personne dont toute l'existence s'est déroulée au milieu des Annamites et dont la famille, installée dans le pays depuis trois générations, n'a attiré que la sympathie unanime.

L'impossible a été fait pour sauver M^{me} O'Connell. Transportée à l'hôpital Grall, elle y décéda hier à 17 heures.

Avis de décès
(*Le Populaire d'Indochine*, 31 décembre 1947)

M. Daniel O'Connell, inspecteur des forêts à Tay-Ninh,
M^{me} et M. Gaebelé et leur enfant,
M^{me} et M. Patrick O'Connell et leur enfant,
M. Guy O'Connell,
M. Roger O'Connell,
M^{me} Ketty O'Connell,
M^{me} et M. Maurice O'Connell,
M. Timothée O'Connell, Raymond et Guy O'Connell
ont la douleur de vous faire part du deuil qui vient de les frapper cruellement en la personne de
madame Marie Madeleine O'CONNELL,
leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, tante, décédée le 30 décembre 1947 à 17 h., à l'hôpital Gall, des suites de blessures reçues sur la plantation.
Les obsèques auront lieu le 1^{er} janvier 1948 à 17 h. à la cathédrale.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

Madame O'Connell, Français intrépide
par Henry de LACHEVROTIÈRE
(*Journal de l'union française*, début janvier 1948)

Bravant jusqu'au bout les menaces, notre compatriote est abattue par une balle vietminh

Nous fûmes quelques-uns à commencer assez tristement cette année 1948. Il nous fallut en effet conduire à sa dernière demeure une courageuse Française tombée là-bas, à Tayninh, frappée par une balle vietminh.

Après Yves de Blic, jeune assistant de Suzannah, lâchement assassiné, le 27 décembre, ce fut au tour de M^{me} O'Connell à succomber en un guet-apens alors qu'elle revenait de sa plantation.

Nous disions que de Blic, jeune planteur plein d'enthousiasme, avait su se montrer bon et prévoyant à l'égard des coolies qu'il dirigeait. Que dirons-nous aujourd'hui de M^{me} O'Connell qui, depuis plus de vingt-cinq ans, fut, en cette région de Tayninh, une véritable providence et se montra si bonne et si charitable que les Annamites du village en lequel était située sa plantation l'avaient élevée au rang de génie tutélaire protectrice de leur commune.

C'est cependant cette femme, véritable bienfaitrice, que les Vietminh ont abattue sans pitié malgré tout le bien qu'elle avait fait à la population depuis un quart de siècle, en digne continuatrice de l'œuvre de son beau-père, l'administrateur O'Connell qui, des années durant, dirigea cette province de Tayninh avec tant de tact et d'équité que son nom était devenu le pendant de celui de Séville, l'administrateur antillais que les Annamites vénéraient.

M^{me} O'Connell appartenait à la grande famille indochinoise, fille d'un de ces anciens pionniers grands bâtisseurs d'Empire. Son père, M. Labbé dit Labesse, était administrateur des Services civils de l'Indochine ; il fit sa carrière en Annam, où je le connus, en 1912, directeur des bureaux de la Résidence supérieure de Hué. Sa maison était voisine du Cercle de la Rive droite où nous nous réunissions tous les soirs. Cet administrateur avait approché tous les Souverains d'Annam, il les avait conseillés, il avait collaboré à leur œuvre avec dévouement et affection. Il avait appris aux siens à aimer les autochtones.

Élevée dans les bonnes traditions, Mademoiselle Labbé, entrant dans la famille O'Connell, n'eut pas de mal à s'adapter. Tandis que son mari, M. Daniel O'Connell, était pris par ses fonctions d'inspecteur des forêts, M^{me} O'Connell créait et dirigeait une belle plantation près de Tayninh.

Jusqu'au 9 mars 1945, aimée et même vénérée par les populations des villages avoisinants, M^{me} O'Connell ne connut pas de difficultés. Mais après la coup de force japonais, les vicissitudes commencèrent. Pour elle, comme pour tous les planteurs, se posa la problème complexe de la conservation de l'exploitation créée avec tant de peines. Elle y fût aidée par toute cette population de Tayninh dont elle avait acquis l'affection.

Après la Libération, elle fut une des premières à rejoindre sa plantation, mais la situation s'était modifiée. Avec M^{me} Arnaud, sa voisine, elle se trouva entourée, sur cette route Haute de Tayninh, par des Vietminh pillards et agressifs. Il lui fallut se garder.

M^{me} O'Connell rendit d'incalculables services à la cause française. Ses fils et elle, par leur connaissance du pays et surtout de la population, facilitèrent leur tâche aux troupes françaises qui vinrent occuper Tayninh et la région du Vaïco.

Ce rôle qu'elle joua crânement, en bonne Française intrépide, la désigna à la vengeance des Vietminh. Mais ceci ne l'intimida point. M^{me} O'Connell savait qu'elle pouvait compter sur la reconnaissance des Annamites de tous les villages voisins auxquels elle avait fait tant de bien depuis de si longues années.

Depuis octobre 1945, cette vaillante et courageuse femme avait repris l'exploitation de ses hévéas et ne se laissa impressionner par aucune menace.

Les déboires ne lui manquèrent point et, bien souvent, lorsqu'elle descendait à Saïgon, elle venait me conter ses ennuis qui ne provenaient pas tous des rebelles annamites.

Dans les moments les plus critiques, elle avait entrepris de ravitailler Tayninh dont la population risquait la famine faute de riz et de vivres. L'Administration ne lui facilita pas toujours sa besogne. Aussi, en dépit de sa belle énergie, elle se sentait parfois découragée et venait me confier ses peines.

Dernièrement, les Vietminh kidnappèrent le gérant annamite de sa plantation. S'étant adressée en vain à diverses autorités, M^{me} O'Connell décida d'agir par ses propres moyens. Elle s'empara de sept Vietminh influents, puis elle fit savoir que si son gérant ne lui était pas rendu, ces Vietminh seraient conservés comme otages.

Le comité rebelle lui rendit son gérant, mais en lui notifiant sa condamnation à mort. M^{me} O'Connell aurait pu fuir son sort en se réfugiant à Saïgon. Elle ne voulut pas abandonner sa main-d'œuvre et fit face au danger, bravant les menaces.

Les Vietminh, sur la route, lui tendirent une embuscade et c'est ainsi que cette Française, magnifique de cran, fut abattue.

Hier, une foule nombreuse l'accompagna à sa demeure dernière, lui manifestant ainsi son admiration.

À L'HONNEUR
Madame Marie Madeleine
O'CONNELL
reçoit une citation posthume
par Henry de LACHEVROTIÈRE
(*Journal de l'union française*, début janvier 1948)

Nous avons relaté en ces colonnes la mort de Madame O'Connell.

Ce fut une mort héroïque !

Cette femme seule, attaquée par une bande de Vietminh, postés en embuscade, se défendit courageusement, faisant le coup de feu et, après avoir été mortellement blessée, elle eut la présence d'esprit de cacher ses armes afin qu'elles ne servent pas à l'ennemi.

Le général Boyer de Latour a tenu à reconnaître le magnifique courage de cette Française en lui décernant une citation, malheureusement posthume, qu'il a accompagnée d'une lettre adressée à Monsieur Daniel O'Connell, son mari.

Nous reproduisons, ci-dessous, ces deux documents :

Troupes françaises de l'Indochine du Sud

Cher Monsieur,

La nouvelle du lâche assassinat dont a été victime madame O'Connell m'a douloureusement ému.

Je vous envoie le texte de la citation qui vient de lui être décernée pour le magnifique courage dont elle a fait preuve.

Ce texte, dans sa concision toute militaire, est l'hommage que l'Armée lui adresse et le gage que son souvenir et son exemple seront pieusement conservés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères condoléances et de mes sentiments attristés.

Signé : de LATOUR

Troupes françaises d'Indochine
État-major chancellerie
N° 841-1/CH S

ORDRE GÉNÉRAL n° 22

Vu la circulaire ministérielle n° 950/DP/Déco du 28-11-44,
Par délégation du général commandant supérieur des troupes françaises en Extrême-Orient,

Le général de brigade de Latour, commandant les troupes françaises d'Indochine-Sud.

CITE

À l'ordre de la division, à titre posthume,

M^{me} O'Connell Marie-Madeleine, directrice de plantation à Tayninh

« Installée depuis plus de vingt-cinq ans dans la Région de Tayninh (Cochinchine) où elle dirigeait sa plantation, M^{me} O'Connell n'a cessé de prodiguer ses soins et sa charité à la population annamite dont elle s'était acquise l'affection. Dès la Libération, elle rejoint sa plantation où elle rend aux autorités les plus grands services grâce à sa connaissance du pays et de ses habitants. Le 30-12-47, près de Tayninh (Cochinchine), elle tombe dans une embuscade. Faisant face à l'adversaire, elle est, après quelques instants de combat, blessée mortellement.

Avec un sang-froid remarquable, elle cache son arme dont elle indiquera l'emplacement aux renforts venus à son secours. Décédée des suites de ses blessures le 30-12-47, madame O'Connell demeurera pour tous un bel exemple de courage et d'abnégation.

La présente citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre des T.O.E. avec étoile d'argent.

P.O. Le chef de bataillon Debril,
chef du cabinet militaire.

Pour confirmer le début de cette citation qui rappelle la charité et la bonté de Madame O'Connell, qui n'avait prodigué que des bienfaits à tous les autochtones qui l'entouraient, le chef de la secte caodaïste a lui-même adressé à monsieur O'Connell la lettre qu'on va lire :

HO PHAP DUONG
Cabinet de la Sainteté
HO PHAP

DAI DAO TAM KY PHO DO
3^e Amnistie de Dieu en Orient
Toa-Thanh Tayninh
Saint Siège de Tayninh
Sa Sainteté Ho Phap Pham cong-Tac
à Monsieur O'Connell,
inspecteur des Eaux et forêts,
chef de cantonnement à Tayninh

Cher Monsieur,

C'est avec stupeur que j'ai reçu la nouvelle de la perte cruelle qui vous frappe en la personne de M^{me} O'Connell, victime d'un attentat des plus odieux. Cette perte vous est d'autant plus douloureuse qu'elle endeuille votre famille juste au seuil du Nouvel An.

Des familles entières de Thanh-Dien et de Tayninh vont pleurer amèrement celle qui n'a cessé d'être la protectrice et la bienfaitrice des pauvres et déshérités du sort. Une vie toute de labeur et entièrement consacrée au soulagement de la misère d'autrui mériterait une fin moins tragique et moins injuste.

Aussi votre malheur est-il inconsolable. Sans chercher à la faire oublier, j'estime que la sympathie d'amis sincères qui prennent une bonne part à vos souffrances contribuera à les rendre moins aiguës.

Je vous prie donc de croire à mes condoléances attristées ainsi qu'à celles de tous mes dignitaires et adeptes.

Saint-Siège, le 2 janvier 1948

Signé : PHAM-CONG-TAC.

Telle est la Française lâchement assassinée par une bande de Việt-Minh.

Nous avons relaté, en notre numéro d'hier, l'attaque de Tayninh. M^{me} O'Conneil avait dénoncé ce danger imminent aux autorités. Quelqu'un lui répondit : « Vous exagérez, Madame ! ».

M^{me} O'Conneil connaissait trop bien la pays pour se tromper. Les offensives sur les Hévéas de Tayninh et sur le chef-lieu le prouvent.

29 NOVEMBRE 1948 :
MAURICE O'CONNELL, NEVEU DE DANIEL, EST TUÉ
DANS UNE EMBUSCADE À BENG-DONG-SO

LES GAULLISTES ACCUEILLENENT ANDRÉ DIETHELM, SÉNATEUR R.P.F.
ancien directeur des finances et des douanes de l'Indochine
(1928-1934),
ancien ministre de la guerre (1944-1945)

RENDEZ-VOUS D'ANCIENS...
ET DE NOUVEAUX
(L'article de P. RENAUD)
(*Le Paysan de Cochinchine*, 6 août 1949)

Lundi à 14 h. est arrivé à Tan-Son-Nhut monsieur le ministre Diethelm.
Les anciens, qui avaient connu « l'Argentier » il y a quelque dix-sept ans, avaient tenu à l'accueillir à sa descente d'avion.

Il y avait là, à tout seigneur tout honneur, notre conseiller au Plan, M. Bourgoïn ⁸, l'homme atteint de « dollarophobie ». Pas un dollar ! Pas un dollar !

Il n'était pas là pour cela, mais bien parce que le ministre débarquant se trouvait être son beau-frère. Un beau-frère du ministre, — peut-être un jour président du conseil, — peut-être un jour... Ça, c'est une veine qui ne m'arrivera pas. D'abord je n'ai pas de sœur à marier et j'ai fait vœu de célibat... tant pis.

Il y avait, âme de cette délégation, notre toujours aussi dynamique confrère de Lachevrotière. Il brossa en quelques minutes un schématique tableau des problèmes aussi ardu qu'impératifs qui sont en souffrance dans ce pays : naturalisés, eurasiens, sécurité, otages, économie, etc. Le Ministre verra au cours de son séjour que tout se rattache aux quelques phrases judicieusement placées par M. de Lachevrotière.

Était là, monsieur W. Bazé, baptisé *Base* par la speakerine de Radio-Saïgon. Elle ne croyait peut-être pas si bien dire parce qu'il se pourrait que si on avait dès 45 pris la politique Bazé pour *base*, les événements auraient tout autrement tourné pour le plus grand bien de tous, Vietnamiens et Français. Il ne semble pas que M. W. Bazé soit décidé à redescendre, présentement du moins, dans l'arène politique. Il est, quant à l'avenir, plutôt pessimiste.

Monsieur le ministre Tam et le doc phu Chan représentaient cet élément naturalisé français toujours aussi sincère, aussi patriote, alors que, pourtant... Voilà un problème sur lequel il faut d'extrême urgence se pencher si l'on ne veut pas voir se commettre les pires infamies.

Monsieur Soulier, un des pionniers de l'équipement de ce pays, et Madame, femme admirable qui conserve un allant, une énergie incomparable. Qui conserve aussi une foi inébranlable dans l'avenir et sait généreusement la communiquer aux autres mamans qui, comme elle, hélas !.. attendent leurs otages. Autre problème que certain Haut Personnage traita un peu trop à la légère. Par contre, notre Haut Commissaire actuel, rendons-lui hommage, fait tout ce qu'il est humainement possible de faire.

— Chaque fois qu'il s'agit d'unir, de resserrer les liens qui nous unissent tous, Français de tous lieux, de toutes conditions, il y a Claude Bourrin. Il n'a pas manqué, cette fois encore, d'être fidèle au poste.

Nous avons aussi noté la présence des fervents du « Piper-Club », monsieur Gressier et madame, qui rend des points à son mari, du propre aveu de celui-ci, dans la conduite de ces « poux-du-ciel ».

Et encore messieurs Balancie, Bouquet et sa majestueuse barbe de père capucin, Giraud, Bardouillet, O'Connell et son fils Patrick.

Monsieur Picard qui est peut-être de Marseille et qui s'est décidé à abandonner son uniforme d'adjudant chef d'aviation. Mais là où il y a des avions, il y a toujours Picard. L'autre préfère les ballons ou les bathyscaphes. Ah ! ces Picards.

Monsieur Giovacchini et quelques membres du R.P.F. portant insigne, venus saluer leur « Compagnon ».

Et d'autres encore qui voudront bien excuser « un nouveau » de ne pas les connaître tous, ce qu'il espère pouvoir faire au cours de prochains rendez-vous de ce genre, car, soit dit en passant, il est temps, « anciens », de contacter les « nouveaux », de leur faire entendre vos raisons. Ne dites pas systématiquement que ces derniers venus ne veulent rien entendre ou arrivent de Calcutta, ce serait faux.

Nous avons identifié deux authentiques « Free French », ce qui, avec les « incognitos », portait à une bonne moyenne la présence des vétérans de la France Libre venus accueillir l'un des leurs.

⁸ Jean Bourgoïn (1897-1977) : polytechnicien, négociateur aux différentes conférences franco-vietnamiennes (1946-1950), conseiller au plan du Haut Commissariat de France en Indochine (1947-1951). Ancien ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics de l'Annam. Voir [encadré](#).

« Les Vieux de la Vieille » étaient dignement représentés par le brave père Jourdan qui, avec ses 42 années d'Indochine, a toujours un peu l'appréhension, à chaque fois qu'il voit un nouvel arrivant de cette France lointaine, de se trouver en face d'un être bizarre qui se déplacerait en usant son cuir chevelu, semelles pointées vers le ciel.

Les déclarations du Ministre ? Il vient voir, se rendre compte des résultats du nouveau système politique instauré au Vietnam. Il vient, en bref, prendre la température. Il apparaît en excellente santé et a fort bien supporté les fatigues du voyage. Il nous a paru assez mal documenté sur la situation au jour le jour dans ce pays et sur l'importance des problèmes-clés que nous citions plus haut.

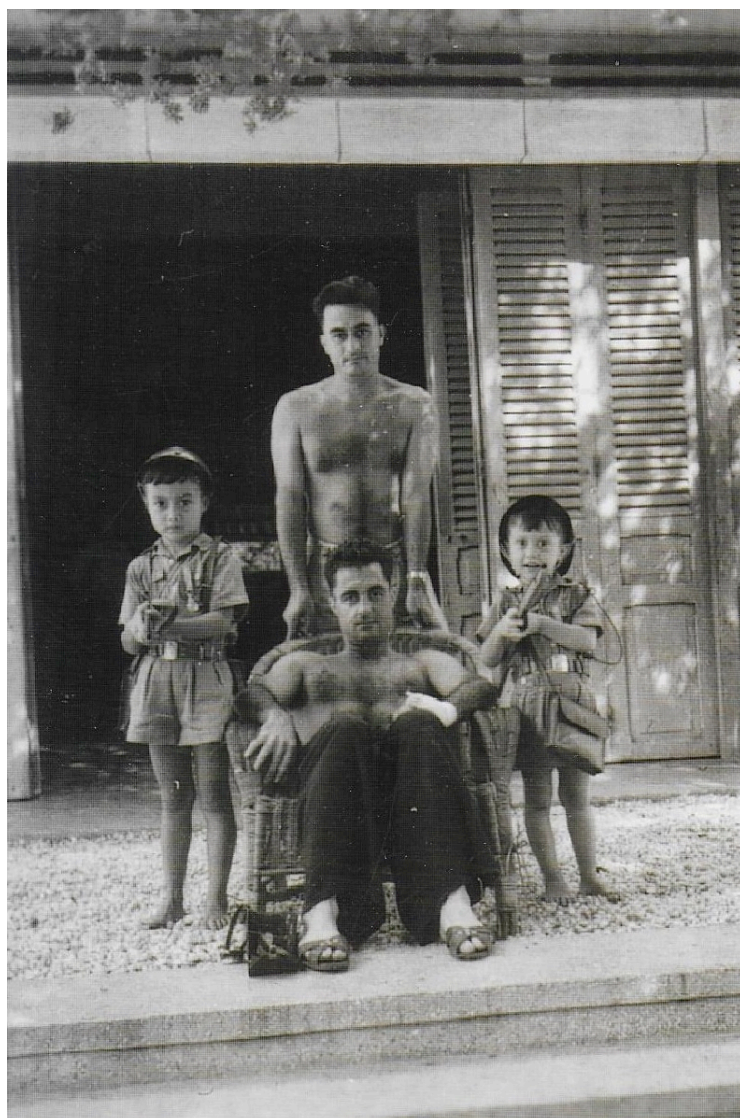
Les hommes politiques ne voient d'ailleurs pas, de Paris, les choses sous le même angle et avec le même degré de gravité que nous. Il leur apparaît, en conséquence, que nous sommes portés à l'exagération. Il faudrait à chaque parlementaire un voyage ici pour constater *de visu* dans quel pétrin ont fichu cette pauvre Indochine les fautes accumulées par d'incapables ou dangereux politiciens.

S'ils sont intelligents ces visiteurs (voir les écrits de Laura des Mures, Dominique Toury et consorts..), ils évaluent les dégâts et se sauvent effrayés par l'énormité et la complexité du problème :

« Retrouver et garder en main une minuscule clé d'or jetée au plus profond d'un énorme buisson d'épines». Sans couper, sans brûler celles-ci qui vous déchirent. Voilà le problème.

La clé est connue. Elle est déjà jetée. Pour la reprendre et s'en servir : ON CHERCHE UN HOMME.

14 JANVIER 1953 :
LES FRÈRES GUY ET PATRICK O'CONNELL⁹,
SONT TUÉS PAR UNE MINE SUR LA PISTE DE THO-NOT



Noël 1952 : Guy O'Connell (assis), Patrick et ses deux fils, Gérard et Alain.
Deux semaines plus tard, leur jeep sautera sur une mine, à proximité d'un mirador.
(Coll. Gérard O'Connell)

⁹ Patrick O'Connell avait épousé Jeanne Arnaud, fille d'Édouard Arnaud, l'administrateur délégué des [Hévéas de Caukhoï](#) assassiné par des révoltés en novembre 1940.

Outre la plantation de sa famille, Patrick O'Connell gérait la plantation de Léo Servain (médecin de l'Assistance, d'origine guadeloupéenne, affecté en Cochinchine en 1923) — précédemment confiée à Édouard Arnaud — et la plantation de Mathieu Franchini, le patron de l'hôtel Continental.



Poste maréchal des logis Drévilleon



La tour TTN 205



La jeep déchiquetée

S.P. 78.129 Le 15 février 1953

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES
TERRESTRES, NAVALES ET AÉRIENNES
EN INDOCHINE

FORCES TERRESTRES

COMMANDEMENT DES FORCES TERRESTRES
du SUD VIETNAM

ZONE CENTRE

SECTEUR DE DAU-TIENG

SOUS SECTEUR DE TAY-NINH
N° 90/PC/SSIN

RAPPORT

du chef d'escadron GAUTHIER SAINTE MARIE, commandant le quartier de TAY-NINH,
au sujet des circonstances de la mort de messieurs Patrick et Guy O'Connell.

Le 14 janvier, vers 14 heures 30, j'étais informé que messieurs Patrick et Guy O'Connell avaient été grièvement blessés par l'explosion d'une mine aux environs du poste Drévilon (STN 27).

Une patrouille blindée partait immédiatement sur les lieux où s'était déjà porté un groupe de partisans de la plantation.

Au même moment, une jeep de la Sucrerie de Thanh-Diên, conduite par le maréchal des logis chef Coulon, de la 2^e L.M.G.R., arrivait à l'infirmerie transportant les deux blessés. Patrick O'Connell, les deux jambes arrachées, devait mourir peu après. Guy, blessé au thorax et très gravement brûlé, put être évacué sur Saïgon par avion vers 16 heures. Il mourut au moment de l'atterrissage à l'aérodrome de Tan-Son-Hut.

Deux partisans se trouvaient également dans la Jeep détruite : l'un d'eux était tué sur le coup, l'autre très grièvement blessé.

Peu de temps après, une patrouille de chasse, alertée, mitraillait des groupes de rebelles fuyant en direction du Vaïco.

*
* * *

L'enquête, commencée dans l'après-midi même du 14 janvier, a permis de reconstituer les événements.

Vers 13 heures 30', les frères O'Connell quittaient leur propriété de Thanh-Diên pour se rendre en jeep au poste Drévilon.

Ils avaient décidé ce déplacement, à la dernière minute et de façon un peu téméraire, dans le but de préciser sur place différents renseignements qu'ils avaient acquis la veille, à la suite de l'arrestation de suspects, et au sujet desquels ils étaient venus, le matin même, à la citadelle de Tay-Ninh, voir le commandant de quartier et l'O.R. ¹⁰ : ces renseignements étaient relatifs au comportement douteux de certains

¹⁰ Officier de renseignement.

partisans ainsi qu'à la présence d'un F.M. ¹¹ tenu caché par les rebelles à proximité du poste Dréviillon. En passant, ils devaient en outre remettre à une tour quatre fusées d'alerte.

Vers 13 heures 45, Ils filaient à bonne allure sur la piste de Thot-Not lorsqu'arrivés juste en face de la TTN 205, à trente mètres de cette tour, une mine placée au milieu de la chaussée explosait et pulvérisait le jeep. Immédiatement, des éléments rebelles en embuscade ouvraient le feu cependant que Guy O'Connell, malgré ses graves blessures, avait le réflexe de bondir se mettre à l'abri de la tour : il criait pour appeler son frère et demander de l'aide à la garnison de la tour. Celle-ci restait, un instant, inerte et indécise : les rebelles disaient de ne rien faire et de les laisser achever le blessé.

À ce moment intervint le garde Coulon à la tête d'un groupe de partisans de la sucrerie de Thanh-Dinh.

Cette société, en effet, exploitait depuis un mois une coupe de bois située à plusieurs centaines de mètres de là ; des partisans y étaient détachés pour assurer la protection des coolies. Le garde Coulon passait, plusieurs fois par jour, vérifier la bonne exécution du service. Tout à fait par hasard, il empruntait, en jeep, ce jour-là, La piste de Thot-Not, au moment même où, à trois cents mètres devant lui, sautait la jeep des frères O'Connell.

Faisant preuve d'une présence d'esprit et d'un courage admirables, il groupait aussitôt quelques partisans autour de lui et se précipitait sur les lieux de l'embuscade malgré la violence du feu des rebelles.

Ces derniers, surpris de cette réaction inattendue, s'enfuyaient et disparaissaient dans la forêt.

Le garde Coulon, avec une extrême célérité, ramenait alors les blessés et les transportait en jeep à l'infirmerie de la garnison de Tay-Tinh après avoir pris, d'autre part, les dispositions nécessaires pour donner l'alerte.

L'enquête poursuivie par la suite provoquer l'arrestation des partisans de la tour et l'inculpation de deux d'entre eux, dont le chef. Ils reconnaissaient l'existence de l'embuscade. L'un d'eux voulait en rendre-compte, mais le chef, terrorisé par les menaces rebelles, s'y opposait avec énergie.

*
* * *

Ces faits soulignent avec netteté que la mort des deux frères O'Connell est directement imputable à une activité ayant un caractère strictement militaire. Les frères O'Connell, par goût peut-être, par patriotisme sûrement, se sont d'ailleurs toujours considérés, dans une très large mesure, comme les auxiliaires du commandement.

Ces faits témoignent encore du dynamisme prodigieux et du courage exceptionnel des frères O'Connell. La menace qu'ils savaient peser sur eux et contre laquelle ils avaient été mis en garde le matin même de leur mort, loin de les amener à un comportement réticent, les incitait à une audace accrue.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à leur profit :

- la mention « Morts pour le France » ;
- la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour Patrick ;
- la médaille militaire pour Guy.

¹¹ Fusil-mitrailleur.

2 mars 1954

Daniel O'Connell, chevalier de la Légion d'honneur (ministère des États associés) :
planteur éleveur,
inspecteur principal de classe exceptionnelle des eaux et forêts, Thudaumot
(*Journal officiel de la République française*, 3 mars 1954)

28 MARS 1954 : ATTAQUE CONTRE LA PLANTATION O'CONNELL

ASSASSINAT DE LUC OTTAVI

PRÈS DE TAY-NINH

Le coup de main V.M. sur la plantation O'Connell
atteint deux familles saïgonnaises
par J. L.
(*Le Journal d'Extrême-Orient*, 1954)

L'actualité « de jour et de nuit » est très douloureusement dominée depuis trois jours, par les noms de deux pionniers, connus et hautement estimés chez les planteurs du Sud-Vietnam, MM. Ottavi et [Daniel] O'Connell.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le premier a vu son fils Luc tomber en brave, les armes à la main, féroce abattu par les V.M. ; le second, dont l'épouse héroïque [Marie-Madeleine Labbé], en 1947, les deux admirables fils Guy et Patrick, l'an passé, qui avaient été assassinés, de même, a vu sa maison de Tay-Ninh brûlée jusqu'aux fondations et c'est par miracle que son troisième fils, Roger, qui se trouvait là, a pu échapper au sort de M. Luc Ottavi.

*
* *

Nous avons relaté brièvement et de façon encore imprécise, hier, l'assaut V. M. sur la plantation de M. O'Connell, près de Tay-Ninh. Précisons que l'attaque se déclencha à minuit trente, menés par des spécialistes, équipés d'engins les plus modernes, et qui percèrent simultanément au bazooka plusieurs brèches dans le mur, submergeant par leur nombre les défenseurs dans un assaut entraîné au clairon.

Le poste de défense ayant été dans la grande maison centrale, c'est sur celle-ci uniquement que se concentra l'action. Ni l'usine, ni le fumoir, ni les stocks de caoutchouc, ni la jeep ne furent endommagées dans les annexes, pourtant fort importantes. Ce sont l'armement et les munitions que les assaillants convoitaient.

Si prémédité était leur coup qu'ils avaient fait venir des tombereaux attelés de bœufs pour enlever le matériel capturé.

Un corps-à-corps bref et sauvage se déroula dans la maison, alors que les V.M. venaient de couper l'électricité. On nous dit que c'est vraisemblablement en remontant à l'étage, pour se porter au secours d'un compagnon molesté et qui criait

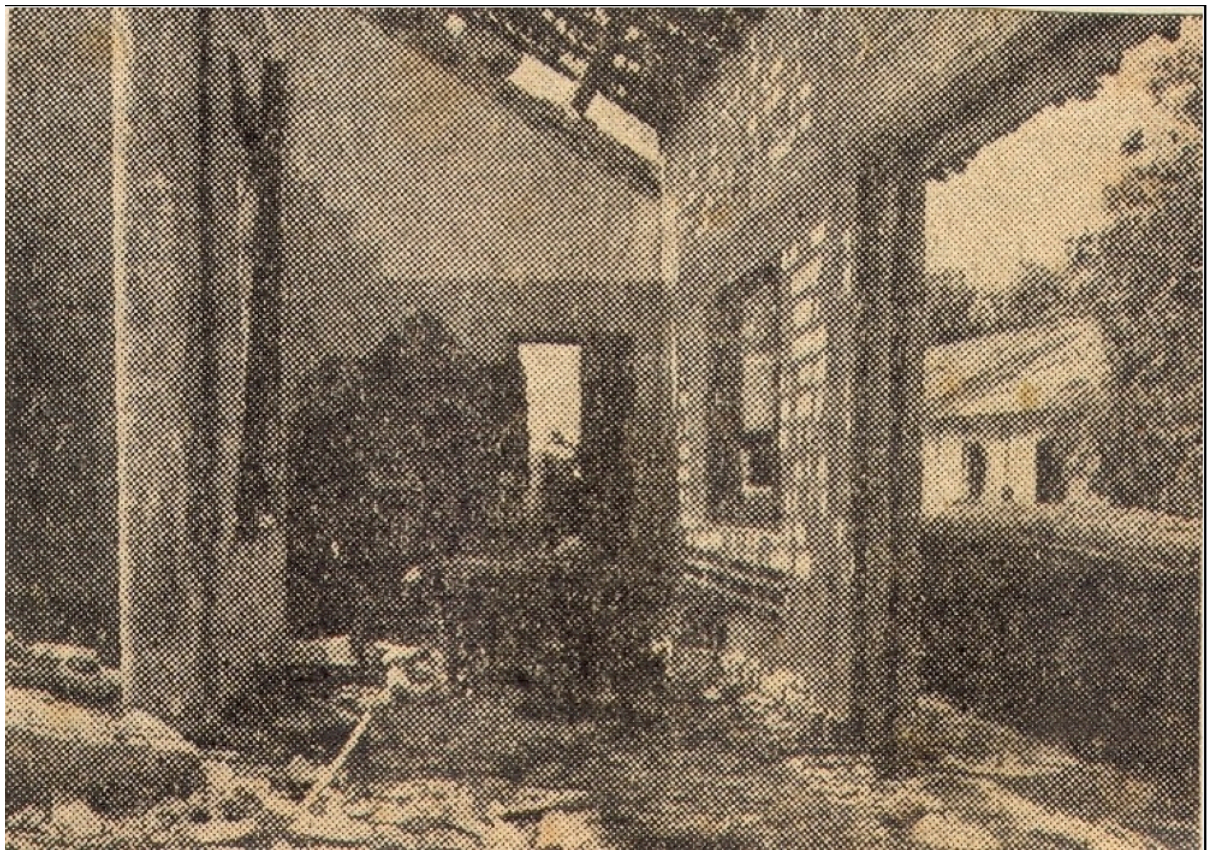
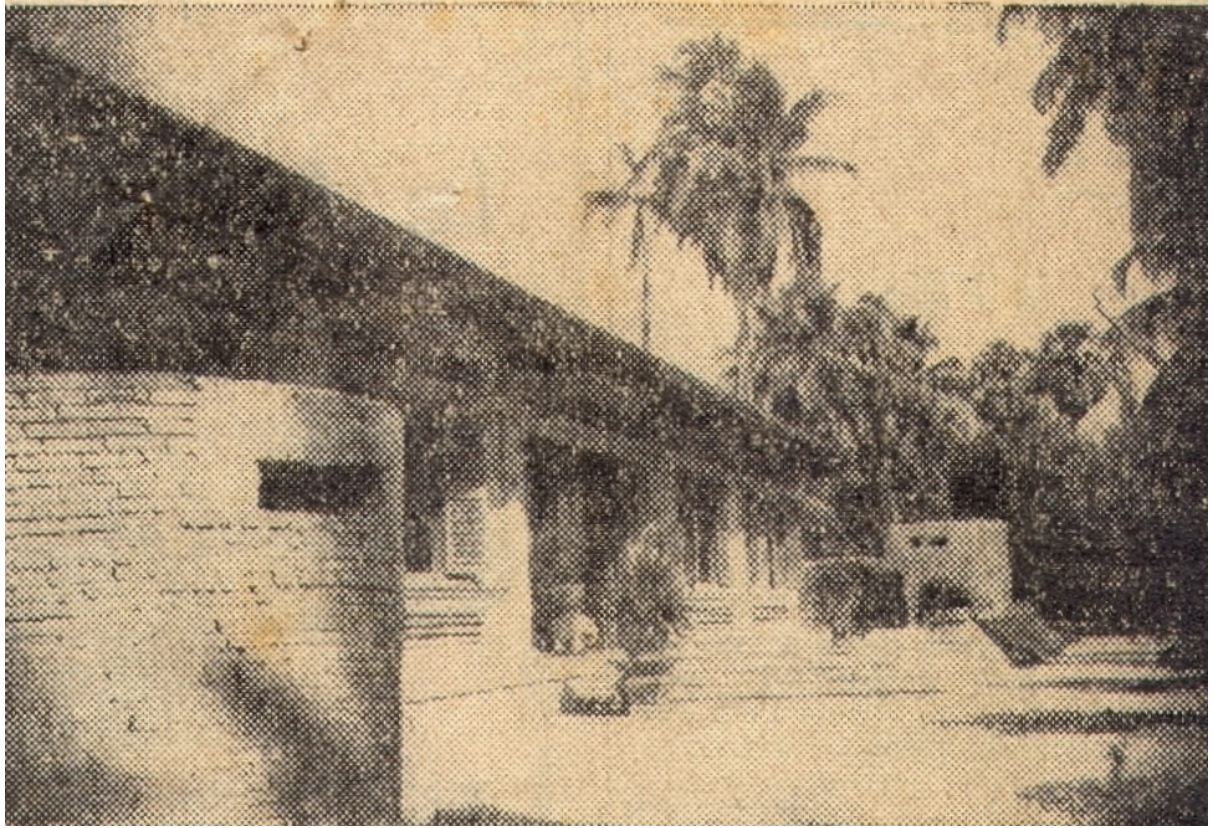
de souffrance, que M. Ottavi fut encerclé et pris. Le courageux jeune homme, bien connu dans la région et qui s'occupait des intérêts agricoles et industriels de son père à Tay-Ninh, était revenu de Saïgon quelques heures avant l'attaque, dans la soirée même.

Les premiers renseignements approximatifs, que nous avons reçus hier, des sources les plus diverses, et que nous avons amalgamés rapidement, parlaient de Saïgonnais « en week-end » : il n'en était absolument rien.

*
* *

Ce féroce coup de main pose des problèmes d'organisation tactique qu'il ne nous appartient pas de traiter ici. On nous dit que M. Daniel O'Connell, qui voit sa maison détruite et ses serviteurs décimés après avoir conduit le deuil d'une épouse héroïque et de deux fils admirables, est, malgré son énergie indestructible, dans un état de chagrin voisin de l'accablement. Peut-on croire qu'il pourra réorganiser la défense de sa plantation — l'une des plus anciennes et des plus glorieuses d'Indochine — dans des conditions et avec un personnel identiques ? La réponse vient d'elle-même. Si des moyens suffisants ne sont pas donnés à M. O'Connell, la plantation, une de plus, mourra.

LES VIETMINH SONT PASSES LA...



Nous avons relaté les circonstances tragiques de l'attaque, dans la nuit du 28 au 29 mars, près de Tay-Ninh, de la plantation de M. O'Connell par les Vietminh.

Entre l'arrivée des Vietminh et celle de nos blindés, les rebelles ont pillé, tué, incendié.

On voit deux aspects — avant et après — de la belle demeure, évocatrice déjà de souvenirs si tragiques — M^{me} O'Connell, puis ses deux fils, Guy et Patrick, furent assassinés en 1948 et 1953.

MALGRÉ TOUT, DANIEL O'CONNELL S'ACCROCHE

Malgré ce coup terrible,
les O'Connell maintinrent la plantation en vie.
En 1975, le comité révolutionnaire de Tây-Ninh s'en empara.
Né sur place et n'ayant jamais quitté le pays,
Daniel O'Connell tenta de s'y maintenir.
Victime d'une agression à son domicile
par de soi-disants déserteurs de l'armée sudiste
qui le menacèrent et simulèrent des mutilations,
il se réfugia en France en 1978.



Le caveau des O'Connell au cimetière de Saïgon

« Toute notre enfance a été bercée par les récits de mon grand-père Daniel. Il nous faisait faire notre prière du soir à genoux devant les photos de nos disparus.

Le dimanche après la messe, nous allions prier au cimetière devant le caveau familial. Après, il nous emmenait au Givral et à la librairie Portail. On en profitait pour se faire offrir un Tintin ou un Blacke et Mortimer. (Gérard O'Connell)

PLAQUES VOTIVES (BÀI VI)

Ces plaques furent cachées par les bonzes en 1975 pour éviter leur destruction par
les communistes
et ramenées par Gérard O'Connell en 1997



O'Connell *Hugues* Joseph
Administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine



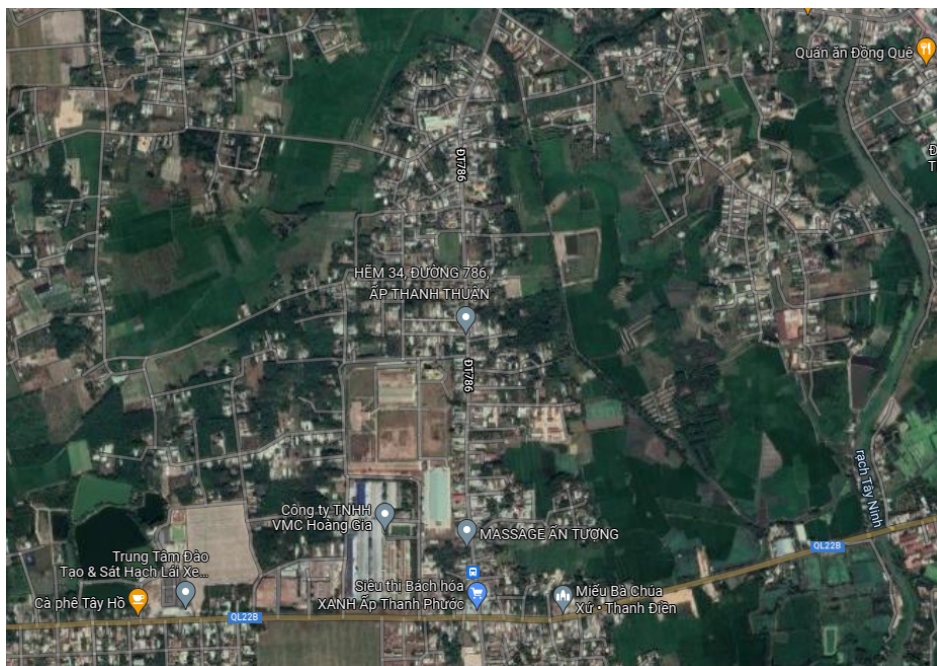
O'Connell
Marie-Madeleine
Guy - Patrick



Autel des ancêtres construit dans son jardin par un vieil Indochinois à la mémoire de Joseph O'Connell



Photo aérienne de la région de Thanh-Diên, à l'ouest de Tayninh (Institut géographique national, 1952). Au centre droit, la propriété O'Connell.



Mêmes lieux envahis par les usines. — Googlemap, 17 octobre 2021.

Remerciements à Gérard O'Connell,
dont l'arrière-grand-père arriva à Saïgon en 1885
